

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal mercredi 12 jan. 1927.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE: Main 7400
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5133

Aurons-nous, sur les causes du sinistre, une enquête royale?

Elle est réclamée par le *Herald*, journal ministériel — L'univers nous offre ses sympathies, mais soyons assurés que nous l'étonnons et que nous le scandalisons — Mépris des lois qui avoisine l'anarchie — Les paroles de Mgr l'archevêque — Voeu auquel tous les catholiques voudront faire écho — Seule une enquête royale pourra faire connaître toutes les responsabilités et préconiser tous les remèdes

Cependant que M. Médéric Martin ne jouait pas l'événement assez important pour le rehausser de sa présence et courait à Québec à une cérémonie pompeusement banale, les sympathies nous arrivaient du monde entier à l'occasion de l'enterrement du plus grand nombre des petites victimes de l'incendie du *Laurier-Palace*.

Ne nous illusionnons pas. Pour le moment, ce sont les sentiments de condoléance que l'on nous fait connaître, mais plus tard, quand l'univers sera au courant des détails que pensera-t-on de nous?

Cette catastrophe sera sûrement pour nous un sujet de honte, d'humiliation; pour l'univers, un sujet de scandale.

Comment pourrait-il en être autrement?

La loi interdit la présence des enfants non accompagnés au cinéma. Toutes les victimes ou presque sont des enfants dont l'entrée au théâtre fut permise illégalement.

La loi interdit l'encombrement. L'enquête du commissaire des incendies révèle qu'il y avait encombrement.

La loi fédérale interdit les spectacles du dimanche. La catastrophe s'est produite un dimanche.

Et le théâtre est situé juste vis-à-vis une caserne de police et de pompiers! Pour les gens qui ne connaissent pas la localité, le *Star* publiait hier un plan révélateur.

Nous passons pour une population religieuse qui pousse loin la sanctification du dimanche. Et presque tous les enfants qui sont morts sont des nôtres.

L'univers pourra mesurer la déformation morale causée par notre presse à sensation qui juxtapose le bon et le mauvais, contradiction que marquait énergiquement Mgr l'archevêque, hier, en présence des cadavres des petites victimes.

Détail particulier, le jour de l'accident était non seulement un dimanche mais le jour de la solennité de la Sainte-Famille et dans les églises environnantes on avait prêché la célébration de cette fête par un resserrement des liens de la famille, par la fuite des distractions extérieures, par l'intensification de la vie au foyer.

Il est évident que derrière les sympathies universelles naîtront promptement le blâme et le mépris.

Au monde entier nous donnons le triste spectacle d'une ville où les lois et les règlements ne sont pas observés. Nous accusons une progression effrayante sur la route de l'anarchie et de la révolution sociale. Car, quand les lois ne sont plus respectées, elles cèdent promptement la place à la force, au désordre, à l'émeute.

Notre aberration est telle que, pendant que dans les autres villes on met à profit promptement la leçon, qu'on pousse tout de suite aux réformes et qu'on ferme les boîtes à feu, on voit un chroniqueur déplorer le fait que les spectacles ne rencontrent plus la même faveur publique qu'avant le terrible drame et perdre la tête au point de ne plus distinguer le nécessaire de l'inutile et du nuisible en écrivant: *Vaudrait autant prendre la résolution de ne plus sortir* (que celle de ne plus aller au spectacle), *de ne plus traverser les rues par crainte des automobiles*.

Que tirer de tout cela? Comment remettre de l'ordre? Comment prévoir l'avenir? Comment extraire de la terrible leçon le maximum de bons effets?

Le *Herald* d'hier demande une enquête royale sur la situation générale, sur les causes qui ont amené cette catastrophe, sur sa genèse.

Nous croyons que cela vaudra mieux que les petites enquêtes de gauche et de droite, vite étouffées ou écourtées, entreprises par tel ou tel gouvernement.

Il est vrai que le public a perdu foi dans ces sortes de tribunaux solennels qui arrivent à des conclusions pompeuses, lesquelles restent d'ailleurs toujours dans les nuages et n'affectent pas la vie pratique, grâce à l'abrutissement de l'opinion nourrie au sirop calmant de la presse jaune.

Mais cette fois, l'opinion est émue encore, l'opinion est soulevée, l'opinion est indignée.

L'enquête royale arriverait donc à un moment propice; elle serait soutenue et comme entraînée par l'indignation populaire, à condition qu'elle fût constituée tout de suite.

Pourquoi ne la demanderait-on pas? D'autant que c'est le plus sûr moyen d'approfondir toutes les causes de ce sinistre et de préconiser aussi tous les remèdes, de reprendre les négligences coupables de l'administration municipale et d'arriver à conseiller les amendements nécessaires à la loi pour interdire les spectacles aux enfants et pour fermer, selon le désir de Mgr l'archevêque devant lequel tous les catholiques voudront s'incliner avec respect et reconnaissance, ces théâtres le dimanche.

Le parlement siège. L'enquête royale est nécessaire. Elle est demandée par un journal libéral.

Qui la demandera, sur le parquet de la Chambre?

Et si elle est demandée, l'aurons-nous?

Louis DUPIRE

L'actualité

L'annuaire Granger

L'émotion créée par la tragédie de dimanche ne sera plus dans un mois qu'un souvenir pénible déjà lointain pour la population de Montréal. De nouveau les théâtres regorgeront par tous leurs couloirs et on continuera à y admettre les enfants comme par le passé. Car rien ne sera changé et ceux qui s'imaginent que M. Brodeur fera quelque chose d'extraordinaire, que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes, qu'une première parole lorsqu'on lui a demandé quelle initiative allait prendre la ville, a révélé toute son âme. «Nous allons attendre l'enquête et puis nous verrons».

M. Brodeur a condensé à toute sa vie: «Attendez et nous verrons». Ce qu'il attend on ne le sait trop. Il attend pour améliorer le logement que notre race soit abâtardie physiquement par une existence insupportable; il attend pour lutter contre la tuberculose que le mal ait fauché la fleur de notre jeunesse et contaminé les sources de la vie. Il a attendu, pour faire respecter la loi que 71 enfants aient été tués. Il attend pour protéger

les enfants contre l'auto, je ne sais quoi, probablement qu'il en a. Tout de même il se trouve de braves gens à la morale prud'homme qui s'écrient: «Mais où voulez-vous que les enfants aillent sinon aux rues?»

Nous touchons là à un des maux les plus profonds qui rongent notre société. La paresse, le dégoût de l'action saine, de la vie libre et harmonieuse nous ont conduits à rechercher l'abrutissement à tout prix, par n'importe quel moyen. Car le plus sûr moyen d'obtenir une intelligence est certainement la fréquentation du cinéma américain. On a vu dimanche comme il ennoblit les âmes, alors que les hommes se ruèrent sur les enfants dans l'escalier mortel, et les renversèrent pour s'échapper plus vite.

Il existe des moyens nombreux pour amuser et instruire l'enfant sans danger pour son âme. Les jeux domestiques sont innombrables et les applications ingénieuses dans ce domaine abondent. Il reste surtout la lecture saine, amusante. Elle instruit, développe l'esprit, fait envoler les heures d'ennui, et reste en somme fort peu coûteuse. Car le spectacle une fois vu, il ne reste

rien, tandis que le livre reste toujours, gardant sa valeur.

Les bonnes librairies possèdent un vaste assortiment de livres pour la jeunesse. Pourquoi les parents au lieu d'enrayer leurs enfants au cinéma, n'ont-ils pas la générosité d'esprit, la tendresse éclairée, de leur donner des livres.

Ces réflexions nous amènent à signaler l'Annuaire Granger, année 1926, qui vient justement de paraître et que l'on pourra trouver au service de librairie du Devoir.

D'une toilette soignée, ce petit livre se présente fort bien. On y trouve de belles poésies, des anecdotes, voire des recettes nombreuses, de l'illustration, de l'histoire, de la fantaisie, de la musique. C'est dire que l'enfant y trouvera une foule de connaissances utiles contenues dans de courts articles rédigés de façon simple, claire, sans prétentions à la rareté de l'expression.

L'Annuaire Granger comprend une foule d'illustrations de M. E. Massicotte d'une réelle valeur artistique. Il offre surtout cet avantage de ne point teinter d'aucune partialité politique comme certains almanachs qui peuvent devenir à cet égard plus suspects. Remercions en même temps les rédacteurs de nous avoir épargnés les récits en chavirés, les sottises historiques, les sottises dont le plus clair résultat est de poser le Canadien français en imbécile et en crétin.

Pourquoi les parents au lieu de dépenser un dollar et plus pour une représentation de cinéma, n'achèteraient-ils pas au prix de vingt-cinq sous, cet almanach intéressant. Ils y gagneraient de voir leurs enfants acquiescer à une certaine culture dont plus tard ils seront fiers, et qui sera, en somme le plus fier service à leur rendre.

P.S. — L'Annuaire Granger est en vente au Service de librairie du «Devoir» au prix de 30 sous par la poste; 25 sous au comptoir.

Bloc-notes

Silence significatif

D'après les journaux d'hier, Mgr Gauthier, aux funérailles des victimes du *Laurier Palace*, a dit au cours de sa brève et émouvante allocution ceci, entre autres choses: «Je ne voudrais pas commettre l'indiscrétion de certains journaux qui, aujourd'hui, donneront à pleines pages tous les détails de ce triste événement, offrant leurs sympathies aux parents des victimes et dans une autre page annonceront encore des spectacles donnés par ces mêmes journaux. On peut avoir les mêmes objections à ce que le peuple se rende à ces parades, presque dans le même texte, dans le *Devoir*, la *Patrie*, le *Star* et le *Herald* d'hier soir et dans la *Gazette* de ce matin, ainsi que dans le *Canada*. Mais on n'en trouve ni une ligne ni un mot, dans les colonnes de la *Presse* d'hier, encore qu'elle prétende à deux endroits différents donner un compte rendu des paroles de l'archevêque. La *Presse* fait «rayonner la vérité par son puissant organe de l'information»; mais quand la vérité la met en piteuse posture, elle pivote sur elle-même, regarde ailleurs, parle d'autre chose, — et la supprime. Dans ce cas-ci, le silence de la *Presse* est des plus significatifs. Elle ne veut pas que ses lecteurs réfléchissent sur ces paroles, les biffe tout net. C'est un aveu. Elle est dégoûtante de cynisme. Hier même, page 16, sixième colonne, n'annonçait-elle pas le programme du théâtre *Maisonneuve*, le deuxième des théâtres des frères Lawand, propriétaires du sinistre *Laurier Palace*?

Un compte rendu

On lisait dans le *Daily Mirror* de mardi matin, que le *Mirror* est une des publications quotidiennes de Hearst et c'est une feuille à laquelle M. Boivin, ministre des douanes dans le cabinet King, l'hiver dernier, défendit l'entrée au pays, un des ministres de M. Meighen relevant ensuite l'interdit, — cette manchette en épais caractères, en première page: 150 die in Theatre big explosion. Fire and panic. 50 injured. On lit entre autres choses dans le texte la prétendue dépêche, fabriquée par toutes pièces à New-York même: «Plus de cent personnes, tout près de 150 peut-être, ont été brûlées et écorchées à mort et près de 500 ont été blessées, lorsqu'une explosion et un incendie ont détruit de fond en comble le théâtre *Laurier*, à Montréal, dimanche après-midi... D'après les apparences, les membres de toute la troupe de vaudeville et les meilleurs acteurs qui travaillaient dans les coulisses ont été tués par la première vague de flammes. Et tandis que l'assistance frappée de terreur se jetait vers les portes, en hurlant en face de la mort, les poutres vieillies du toit prirent feu, cédèrent et tombèrent sur la foule prise de panique. Pensez-vous sous une nappes de flammes qui la brûla à mort... Des témoins oculaires assurent avoir vu des gens consumés par l'incendie en quelques secondes, ou écorchés sous les poutres ardentes du toit en ruine».

Le théâtre *Laurier*,... est dans le vieux quartier français de *Maison Neusen*. Le théâtre est assez épouvantable sans toutes ces horreurs mensongères, sorties du cerveau d'un nouvelliste dépourvu de tout scrupule. On avait bien fait d'interdire l'entrée du *Mirror* au Canada; on a mal fait de revenir là-dessus; et cette feuille donne chaque jour presque de nouvelles raisons de lui fermer nos frontières.

Un autre plaisant

Tandis que le *Mirror* de New-York entasse horreurs sur horreurs en marge du drame déjà assez tris-

Transports

L'endiguement du St-Laurent

Ce qu'en dit la commission conjointe d'ingénieurs canadiens et américains de 1924 — Entreprise gigantesque — D'un demi à trois quarts de milliard de dollars

(par Léo-Paul Desrochers)

Ottawa, 11. — Dans cinquante ans, nos lacs et nos fleuves auront changé d'aspect. On ne les reconnaîtra plus. Partout on trouvera des digues, des barrages, des canaux. L'eau coulera à travers des obstacles artificiels. Elle ne sera plus libre, capricieuse, indomptée. Ce sera une autre planète Mars, s'il faut croire ce que les astronomes disent aujourd'hui de cet astre.

Les ingénieurs américains et canadiens ont étudié les moyens de régulariser le débit des grands lacs et du Saint-Laurent afin d'en hausser artificiellement le niveau et d'en augmenter la profondeur. Ils ont trouvé que la nature avait déjà travaillé en ce sens avec une habileté humaine, pourrait-on dire. Car les lacs sont presque des réservoirs artificiels, tant ils ressemblent aux travaux que l'homme exécute en divers endroits aujourd'hui. Le printemps et par les temps des grandes pluies, ils emmagasinent l'eau. Ils la laissent couler ensuite et baissent eux-mêmes pour que le Saint-Laurent garde le même niveau, ou à peu près.

L'homme ne peut faire que peu de choses pour améliorer cette situation. Car les rives des lacs ne sont pas toutes très élevées, et si l'on veut emmagasiner plus d'eau, on trouvera beaucoup de terrains plats. Si l'on pose des obstacles artificiels, des barrages que l'on peut ouvrir à volonté pour régulariser le débit, un jour arrivera où les uns voudront garder les eaux dans les grands lacs afin d'en maintenir le niveau, pendant que d'autres voudront les laisser s'échapper pour maintenir le niveau du Saint-Laurent. Celui qui serait maître de ces digues bâties à la sortie de nos réservoirs intérieurs pourrait mettre le Saint-Laurent presque à sec en temps de sécheresse. Il y aurait conflit. Car notre pays est plus intéressé dans le Saint-Laurent, les États-Unis plus intéressés dans les grands lacs, et c'est à qui gardera l'eau pour lui, lorsqu'il n'y en aura que très peu.

Les ingénieurs de la commission conjointe nommée en 1924 ont adopté une solution moyenne. Déjà des travaux artificiels régularisent le débit du lac Supérieur, comme on l'a vu. Demain, après-demain, si on construit des digues dans la partie internationale du Saint-Laurent, soit pour améliorer la navigation, soit pour produire de l'électricité, on régularisera par le fait même le débit du lac Ontario. Pour le reste, la commission d'ingénieurs conseille divers travaux dans les rivières Niagara et Sainte-Claire. Mais ici, il ne s'agit plus d'amélioration, simplement de compensation. Il faut réparer les dommages faits par l'homme lui-même à l'œuvre de la nature.

(Suite à la page 2)

te de «*Maison Neusen*», comme il appelle *Maisonneuve*, le correspondant à Ottawa de la *Detroit Free Press* en prend à son aise avec la crédulité de ses lecteurs. Il télégraphie en effet à un journal (édition du 9 janvier) que le Québec fait une forte opposition au projet de creusement du fleuve Saint-Laurent de Montréal aux grands lacs et que «les armateurs et les financiers de Montréal, ne pouvant venir à bout de détourner le courant favorable, dans le public, à ces travaux de creusement, ont semé l'alarme, chez les crédules habitants canadiens en scène qui travaillent à croire qu'ils laissent bâtir une digue de 800 pieds sur le Saint-Laurent, elle pourra céder un jour et les noyer tous en quelques heures». Cette dépêche est signée du nom de Thomas W. Blacklock, un ancien membre de la tribune des journalistes, à Ottawa. Ou M. Blacklock est un fumiste audacieux, ou il s'est laissé monter un joli bateau par un de ses confrères en veine de mystification. La vérité, c'est que nos gens, qui ne sont pas aussi crédules que lui, n'ont jamais entendu parler de cette digue de 800 pieds dont la rupture les noierait. Il est vrai que, ne vivant pas en pays de prohibition, ils ne craignent pas l'eau.

G. P.

La question du Lac St-Jean

LE DISCOURS DU TRÔNE — A COTE DE LA QUESTION ESSENTIELLE — LES POINTS D'INTERROGATION AUXQUELS ON REpond POINT VERTON RÉGALISER LE COUP DE FORCE?

Le discours du trône consacre à la question du Lac Saint-Jean un paragraphe qui appelle quelques commentaires immédiats. Nous les ferons très brèves, quitte à revenir sur sujet s'il en est besoin. Le discours officiel dit en effet ceci:

L'établissement de ces grandes industries peut parfois toucher à des droits très légitimes. Ce qui s'est passé au Lac Saint-Jean en fournit un exemple.

Aussi le gouvernement est-il bien déterminé à voir à ce que ces droits soient protégés. Il verra à ce que les personnes qui ont eu à souffrir des travaux effectués reçoivent une indemnité absolument satisfaisante. Dès le début de cette session, il devra demander de pourvoir à la création d'un tribunal dont l'assurément entièrement le coût. Ce tribunal composé d'hommes compétents et impartiaux, fixera rapidement, sans frais et d'une manière définitive, la juste indemnité à laquelle chacun a droit.

Tous ceux qui sont le moins intéressés au courant de cette question notent que ce qui passe tout à fait à côté de la question essentielle.

Le gouvernement déclare que «ce qui s'est passé au Lac Saint-Jean» fournit un exemple du fait que «l'établissement de ces grandes industries peut parfois toucher à des droits très légitimes».

Cela, selon toutes les apparences, fournit pareillement un exemple du terrible sans-gêne avec lequel ces droits peuvent être violés.

Et ce qu'il faut tout d'abord savoir, dans cette affaire du Lac Saint-Jean, c'est en vertu de quel droit, de quel principe, on a pu s'emparer de la propriété des particuliers.

Nous répétons, maintenant que le parlement est en session, les questions auxquelles pas une feuille ministérielle n'a encore essayé de répondre et qui ont pourtant, en l'espèce, un intérêt de tout premier ordre; nous les répétons dans la forme particulière où, le 22 décembre dernier, nous les propositions, sans succès, hélas! au Soleil:

10—Est-il vrai qu'en vertu d'un acte du 12 décembre 1922, le ministère des Terres et Forêts ait consenti à la Québec Development Company, Limited, le droit de maintenir l'eau du lac Saint-Jean à une hauteur maximum de 175 pieds au-dessus de la marque zéro sur l'échelle hydrométrique du quai de Roberval?

20—Est-il vrai que l'exercice de ce droit était subordonné à une condition de temps?

30—Est-il vrai qu'il était stipulé dans cet acte d'accord et de concession que ce privilège ne pourrait être exercé AVANT L'EXPIRATION D'UN DELAI DE 24 MOIS APRES L'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DES BARRAGES dont dépend l'usine de l'île Malgou?

40—Est-il vrai que, jusqu'à l'expiration de ce délai, la compagnie était dans l'obligation de ne pas excéder 75 pieds sur la fameuse échelle de Roberval?

50—Est-il vrai que cette clause de délai a été supprimée par un arrêté ministériel de juillet 1925?

Et 60, pour le cas où l'on répondrait affirmativement aux questions précédentes, quelle était la raison d'être de cette clause de délai?

70—Quelle a été la raison de sa suppression?

80—L'inondation provoquée de 1926 est-elle l'une des suites de cette suppression?

Ajoutons que, d'après le texte du discours du Trône, il semble bien que le gouvernement ait l'intention de légaliser, en faisant payer certaines indemnités, le coup de force de l'été dernier.

OMER HEROUX

La session de Québec

Le gouvernement créera un tribunal spécial pour l'affaire du Lac St-Jean

M. Tétreau joue un mauvais tour à sir François Lemieux et fausse compagnie de façon théâtrale à M. Sauvé et à l'opposition — Le gouvernement prend à sa charge, — signe d'élections, — l'entretien de toutes les routes provinciales améliorées

LA SORTIE DE M. TETREAU FAIT ASSEZ LONG FEU

(par Emile BENOIST)

Québec, 11. — Il était décrié que ce pauvre juge Lemieux n'aurait pas de chance, pour une fois qu'il avait l'occasion de présider l'inauguration d'une session provinciale. La tragédie de l'affaire du *Laurier Palace*, dont le tout-Québec parle encore, arrivée la veille de cette cérémonie parlementaire, en diminuait considérablement l'intérêt auprès du public. Celui-ci, encore sous le coup de l'émotion, ne pouvait attacher à des salamales, fussent-ils de haut ton, accomplis dans un décor adéquat, selon le terme cher à sir Robert Borden, avec même accompagnement de parades militaires, de pétarades d'artillerie et le reste, la même importance qu'en des circonstances ordinaires.

Voilà que par surcroît, le jour même de la cérémonie, attendue sans doute impatientement par sir François, un autre personnage vient inopinément distraire l'attention du public. C'est M. Ernest Tétreau. Le député de Dorion a voulu qu'aujourd'hui fût sa journée. Et il l'a soufflée à sir François, sans égard pour l'âge de celui-ci, pour son haut rang ordinaire de juge en chef de la Cour supérieure et de doyen de la magistrature québécoise, pour ses graves fonctions accidentelles de remplaçant du lieutenant-gouverneur; sans même tenir compte des susceptibilités qu'il pourrait froisser chez sir François.

M. Tétreau a pris toute la place; il ne s'en est même pas excusé.

Il a housculé M. Sauvé, attrapé quelques-uns de ses partisans, poussé une botte particulièrement violente au faciès de M. Gault, fait un éloge dithyrambique de M. Mackenzie King et donné un baiser Lamorlette à M. Taschereau, en déclarant «que par sa compréhension des besoins les plus importants de notre province et par sa courageuse volonté de la bien servir, le premier ministre n'a pas d'égal dans cette Chambre».

Cela cadre peu avec les quelques treize motions de censure que le député de Dorion avait appuyées, à la session de 1926, avec les autres oppositionnistes et contre le gouvernement du même M. Taschereau.

M. Tétreau a fait tout ce tapage pour annoncer en somme une chose fort simple: qu'il ne reconnaît plus M. Sauvé comme son chef et qu'il veut changer de banquette. Il veut s'asseoir aux confins des banquettes ministérielles.

M. Tétreau aurait pu attendre à demain pour lancer son pétard. Il a préféré le jour de l'inauguration. C'était plus solennel.

Chez les anciens Grecs, l'Athénien Alcibiade, pour attirer l'attention du peuple, après de nombreux virements tantôt en faveur de sa patrie, tantôt en faveur de Lacédémone, parut sur l'Agora avec un magnifique levrier auquel il avait coupé la queue. Caprice d'homme riche, ne craignant pas de se singulariser pour attirer la renommée.

Le discours de M. Tétreau

M. Tétreau aurait pu se payer la même fantaisie qu'Alcibiade. Il a innové, prononçant un discours le jour de l'ouverture. Cette séance initiale, au lieu de quinze minutes, comme d'habitude, a duré près d'une heure.

Le député de Dorion a donc parlé longuement, dans son propre intérêt, trop longtemps même, me semble-t-il. Et mon sentiment là-dessus est le même que celui de plusieurs autres, notamment un bon nombre de députés libéraux.

La volte-face de M. Tétreau se fonde sur l'attitude de M. Sauvé au cours de la dernière campagne fédérale. Là-dessus plusieurs, qui sont favorables à l'opposition provinciale sont du même avis que M. Tétreau. Ils n'ont guère apprécié la participation de certains oppositionnistes québécois à la campagne mégalomane et patenaudiste. Il ne s'ensuit pas qu'ils aillent, pour marquer leur mécontentement, décerner un certificat de vertu au gouvernement de M. Taschereau. C'est ce qu'a fait M. Tétreau.

Et cela a paru suspect, même à des libéraux. M. Tétreau nous disait l'un d'eux, s'est réclamé de M. Sauvé aux dernières élections, parce qu'il s'apercevait qu'il ne pouvait être élu comme libéral. Pourquoi use-t-il maintenant d'un tel procédé à son endroit?

Dans le camp oppositionniste, on savait que le fervent du néophyte Tétreau s'était passablement refroidi depuis même avant les dernières élections fédérales, mais personne cependant ne s'attendait au discours de cet après-midi. Chez les libéraux, qui ont fait à M. Tétreau une ovation tapageuse, la surprise a été la même. Cependant, M. Taschereau était au fait de ce qui se passait. Il disait, ce soir, avec le sourire qui lui est particulier quand il est de très bonne humeur: «J'en avais le pressentiment».

Est-ce après avoir pressenti le premier ministre que le député de Dorion a décidé de faire sa volte-face en sa faveur? Et tout cas, le paragraphe, cité plus haut, sur la «compréhension» et la «courageuse volonté» de M. Taschereau, était écrit sur une feuille à part dans le texte du discours de M. Tétreau. Des copies de ce texte ont été remises à chaque journaliste. Pour ma part, j'en fais grâce au lecteur, me bornant à résumer la pièce.

Les raisons de M. Tétreau

«Je dois à l'Assemblée Législative, dit M. Tétreau, mais particulièrement aux membres de l'opposition et à ceux qui m'ont fait l'honneur de me confier le mandat du comté de Dorion, des explications pour m'être fait assigner une place nouvelle dans cette Chambre.

«Le fait que j'occupe maintenant un siège sur la limite des deux partis mais plus rapproché du parti libéral, indique clairement que je suis ici à titre de libéral indépendant».

«Lorsque j'ai brigué les suffrages des électeurs de Dorion, j'ai déclaré que dans le domaine central j'avais toujours professé, par conviction, par tradition et par tempérament, la doctrine politique de sir Wilfrid Laurier, et de son successeur, Mackenzie King, et que j'entendais lui continuer, à l'avenir, ma complète et fidèle adhésion».

«J'ai aussi nettement défini ma future attitude politique dans cet asile sacré où, selon la pensée des Pères de la Confédération, «nous sommes chez nous».

«J'ai toujours été d'opinion que tous les hommes de bonne volonté, appelés à élaborer les destinées de notre groupe ethnique et à assurer une vie heureuse et paisible à nos concitoyens d'origine différente, devaient aux gouvernants, quels qu'ils soient, le concours désintéressé de leur patriotisme dans la poursuite de l'idéal commun».

M. Tétreau se cite ensuite abondamment, à même ses discours de 1923. Il était libéral; il reste libéral indépendant. Puis il prononce solennellement la phrase qu'il adresse à M. Taschereau.

Il était entré dans l'opposition parce que M. Sauvé avait dit qu'une cloison étanche séparait le parti conservateur québécois du parti conservateur fédéral. M. Sauvé a dénoncé cette cloison, à plusieurs reprises. La première fois, ce fut quand il proposa une résolution protestant contre toute modification du Sénat, modification qui était au programme de M. Mackenzie King.

Puis d'autres brèches furent pratiquées dans la cloison étanche, à l'occasion des élections fédérales de 1925. M. Sauvé était à l'assemblée de M. Patenaude, à Saint-Laurent. Le *Devoir* le notait dans le temps. M. Sauvé parut à une assemblée de l'Association conservatrice de Montréal, aux côtés de MM. Robert Rogers, Ballantyne, Monty, Blondin et autres.

M. Tétreau continue comme cela à énumérer les rencontres de M. Sauvé et des conservateurs fédéraux et il en vient à la déclaration de M. Sauvé, publiée à l'occasion de la dernière campagne de M. Patenaude.

(Suite à la page 2)

Les Silhouettes d'aujourd'hui

LES 50 SILHOUETTES.
60 SOUS FRANCO

Les Silhouettes d'aujourd'hui vous donnent cinquante silhouettes:

Mgr Camille Roy; MM. Perrier, Maurault, Groulx; MM. King, Bennett, Meighen, Cahane, Belcourt, Ferguson, Edwards, Médéric Martin, Montpetit, Lebeault, André, Fautou, Rinfret, Bégin, Barrette, Eugène Berthiaume, du Tremblay, Tarte, Fortier, Ducharme, Vallancourt, Bluenau, Leman, Versailles, Guimont, Brodeur, Caron, Chapais, Cardin, David, Dessaulles, Galtipault, Guthrie, LaPointe, Lemieux, Trépanier, L'Esperance, Monty, Nicol, Perron, Maxime Raymond, Turgeon, Léon-Mercier, Gouin, E.J. Hébert, Antonio Perreault, Joseph Strols et Guy Vanier.

60 sous franco. (Faire remise par bon mandat postal ou chèque payable au pair: Montréal).

S'adresser au Service de librairie du «Devoir», 336, rue Notre-Dame, est, Montréal.

La session de Québec

Suite de la 1ère page

De cette déclaration, M. Tétreau fait un reproche à M. Sauvé. Le chef de l'opposition, dit-il, "exaltait les qualités de M. Meighen, il soulignait l'importance pour les minorités d'être représentées par des hommes de cette valeur, il vantait les personnalités qui s'appelaient Patenaude et Fautoux et s'excusait de ne pouvoir assister à la grande assemblée tenue au Forum par M. Meighen non plus à cause de la cloison étanche mais parce que son état de santé ne le lui permettait pas."

Le plus grand nombre des membres de l'opposition provinciale se jettent alors ardemment dans la lutte.

Et aujourd'hui l'union des forces conservatrices est un fait accompli. C'est ce qui a permis au *Montreal Conservative Club* de s'organiser. M. Guthrie y fut le premier conférencier et M. Sauvé le deuxième.

M. Guthrie avait réclamé la représentation proportionnelle, "si contraire aux intérêts de la race canadienne-française".

M. Sauvé, qui "s'était empressé de provoquer dans cette Chambre une discussion sur les amendements du sénat auxquels avait fait allusion M. King sur bien éviter ce jour-là de désavouer la doctrine pernicieuse énoncée par son chef."

M. Guthrie, comme d'ailleurs il n'a jamais dénié sa responsabilité des paroles audacieuses prononcées par un député, son voisin de pupitre (M. Gault) qui n'a pas manqué une seule occasion d'exprimer sa gratitude vis-à-vis de nous, qui le traitons avec tant de générosité, en nous manifestant les sentiments les plus mesquins que pouvait lui inspirer le tyrosisme le plus impudent."

Le discours continue sur ce ton. M. Tétreau s'en prend au Club Sauvé, qui veut le faire disparaître, il prétend qu'au cours d'une séance de ce club, le 12 novembre 1926, il s'est dit des paroles insultantes pour la religion juive et injustes pour les Italiens.

M. Tétreau croit, affirme que pendant son stage dans l'opposition il n'a jamais révélé les secrets des caucuses auxquels il a pris part. Il espère que la leçon qui se dégage de son divorce d'avec l'opposition profitera aux libéraux de cette province.

"Et à nous aussi", ajoute M. Sauvé. Celui-ci doit répondre à M. Tétreau au cours du débat sur l'adresse. M. Tétreau est évidemment un lecteur du *Devoir*. Il a cité notre journal presque tout le temps. M. Sauvé aurait voulu que les citations fussent plus longues encore, au point de rééditer tous ses discours.

Manoeuvre électorale?

Avec tout cela le discours du Trône passe au second plan. Contrairement à l'habitude, cependant, cette pièce officielle contient des choses intéressantes et même imprévues. La préoccupation électorale y est évidente.

Veut-on rendre M. Perron populaire ou faciliter l'élection de son fils à la présidence de la jeunesse libérale? La politique de volerie, par les lourdes charges qu'elle impose aux contribuables urbains, était devenue une cause de mécontentement. Le gouvernement annonce son intention d'assurer l'entretien de tous les chemins améliorés, ainsi que les frais d'entretien des autres routes après qu'elles auront été améliorées. Cela représente sans doute une dépense considérable. Sans que le discours du Trône en fasse mention, il est probable qu'il en résultera une nouvelle taxe, sur l'essence ou autre chose.

Pour faire oublier l'inondation du lac St-Jean, le gouvernement se propose également d'accorder un subside en argent à une compagnie, le C. N. R., qui construira et complètera le chemin de ceinture de ce grand lac.

Quant à l'inondation même, le discours en fait mention. L'établissement des grandes industries, no-tamment, peut parfois toucher à des droits très légitimes. Ce qui s'est passé au lac St-Jean en fournit un exemple. Le gouvernement est déterminé à ce que ces droits soient protégés. Il verra à ce que les victimes reçoivent une indemnité adéquate sans délai. Dès le début de la session il demandera la création d'un tribunal dont il assumera entièrement le coût. Ce tribunal, composé d'hommes compétents et impartiaux, fixera rapidement, sans frais et d'une manière définitive, la juste indemnité à laquelle chacun a droit.

M. Taschereau n'attend peut-être que le débat qui devrait accompagner cette demande pour répondre aux quelques questions bien simples que M. Héroux pose depuis dix à douze ans mais sans grand succès.

Du même coup sec, essaiera-t-il, comme il l'a annoncé, de régler toutes les questions qui ont soulevé tant de protestations, notamment celle de l'observance dominicale? De celle-ci le discours du Trône ne dit pas un mot.

Sir François s'en donne

A la cérémonie solennelle du Conseil législatif assistait la foule ordinaire des invités, dignitaires

ecclésiastiques, beaux messieurs et belles dames. Le tout s'est passé très dignement. Sir François Le-mieux a cependant créé un précédent d'étiquette parlementaire en élevant son tricorne chaque fois qu'il s'adressait non seulement à ces "honorables messieurs du Conseil législatif" mais à ces "honorables messieurs de l'Assemblée législative". Dans ce dernier cas, c'est de lui-même que sir François a décerné le titre d'honorable à nos députés. Le texte portable à nos députés "Messieurs de l'Assemblée législative".

A la Chambre, une seule figure nouvelle, celle du nouvel assistant du greffier, M. L.-P. Geoffrion. C'est l'ancien député fédéral de Bellechasse, M. C. A. Fournier, au chef abondant et blanc comme neige. Le nouveau greffier ressemble encore étrangement à l'un des Dumas le père probablement. Aujourd'hui M. Fournier s'est bien acquitté de sa tâche. Il n'avait rien à faire.

Deux banquettes de députés étaient garnies de couronnes mortuaires, celles de feu M. Jules Langlais et de feu M. Madden. Tous deux sont décédés depuis la dernière session.

Demain, M. Dillon occupera la banquette de M. Madden. Et l'usine parlementaire se mettra à fonctionner pour de bon.

Emile BENOIST.

Discours du Trône

Honorable Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

S'il m'est déjà arrivé, en l'absence du Lieutenant-Gouverneur, d'exercer les fonctions d'administrateur de la Province, c'est par coïncidence la première fois qu'il m'est donné de présider l'ouverture d'une session de notre Législature. J'en suis d'autant plus heureux que l'occasion m'est ainsi fournie de participer à vos travaux.

Je suis sûr de formuler les vœux de chacun d'entre vous en souhaitant à l'honorable M. Pérodeau le plus agréable voyage.

Je sais que je traduirai également vos sentiments en disant au nouveau Gouverneur Général du Canada, le très honorable vicomte Willington, que le choix que Sa Majesté a fait de sa personne pour représenter la Couronne britannique en notre pays nous a tous réjouis, et que sa récente visite en notre Capitale, lui a conquis, ainsi qu'à lady Willington, le cœur de notre population.

Notre premier devoir est de remercier la Providence des bienfaits dont Elle a comblé notre Province en cette dernière année, et tout particulièrement de l'abondante récolte dont Elle nous a gratifiés.

S'il est malheureusement impossible de remplir, dans nos foyers, les vides qu'y a causés la guerre, le Canada a cependant la consolation de triompher, graduellement, de la crise économique, dont il a souffert, dans la perturbation d'après-guerre.

L'industrie et le commerce ont pris, dans Québec, un nouvel essor. La confiance renaît partout, et nous marchons vigoureusement de l'avant. Ce mouvement est activé par le gouvernement, qui s'emploie à séconder les efforts de notre population, et qui prend à son compte les initiatives qui s'imposent.

Alors que les peuples européens, et même quelques-uns des provinces voisines de la nôtre ploient sous de lourdes charges financières, il me fait plaisir de constater que jamais le bilan de Québec n'a été meilleur qu'aujourd'hui.

Cette dernière année fiscale s'est non seulement soldée par un excédent considérable, mais elle a permis au gouvernement de racheter, à nos revenus ordinaires, un million de dollars de ses obligations.

C'est l'intention du gouvernement, en obtenant le même résultat pour l'exercice en cours, d'effectuer un nouveau rachat d'obligations.

Le développement industriel de la province se poursuit de merveilleuse façon. Partout surgissent de nouvelles usines qui nous assurent un double bienfait économique. Elles contribuent à retenir nos gens chez nous et à créer des marchés pour nos produits agricoles.

L'établissement de ces grandes industries peut parfois toucher à des droits très légitimes. Ce qui s'est passé au Lac Saint-Jean en fournit un exemple.

Aussi le gouvernement est-il bien déterminé à voir à ce que ces droits soient protégés. Il verra à ce que les personnes qui ont eu à souffrir de ces travaux effectués reçoivent une indemnité adéquate sans délai. Dès le début de cette session, il vous demandera de pourvoir à la création d'un tribunal dont il assumera entièrement le coût. Ce tribunal, composé d'hommes compétents et impartiaux, fixera rapidement, sans frais et d'une manière définitive, la juste indemnité à laquelle chacun a droit.

Notre classe agricole, qui est à la base de notre prospérité nationale, a besoin de trois éléments pour maintenir et accroître ses progrès: des chemins, des marchés et des écoles.

On vous demandera de répondre à ces trois besoins.

Grâce à la régie des alcools, l'état

de nos finances nous permet, après des années d'une expérience suivie, d'adopter une politique de volerie encore plus généreuse.

Mon gouvernement vous prie de l'autoriser à prendre entièrement à sa charge l'entretien de tous les chemins améliorés dans la province de Québec. Le rapport du ministre de la voirie que dirige M. J.-L. Perron, fait voir qu'à la fin de l'année 1926, il y a dans cette province 7560 milles de chemins améliorés.

Ce rapport du ministre de la voirie fait voir aussi que le travail exécuté par ce département, en 1926, dépasse tout ce qui a été fait jusqu'ici en fait de construction, d'entretien et d'amélioration des chemins.

L'ensemble des chemins ruraux dans cette province forme une longueur de 31,281 milles. Ces che-

mins sont divisés, pour fins d'améliorations, en trois catégories. La première, d'une longueur de 3099 milles, comprend les routes de grandes communications; celles qui relient les centres de la province aux provinces voisines ou aux États-Unis.

La deuxième catégorie comprend les routes d'un intérêt régional ou intermunicipal. Elle a une longueur totale de 9233 milles. La troisième catégorie, d'une longueur de 18,659 milles, comprend les chemins d'utilité purement locale.

Le réseau des grandes routes comprend 44 artères sur lesquelles il ne reste que 200 milles à terminer.

Quant à l'entretien, le département de la voirie a subi de nombreux retards dans l'exécution des travaux par suite de mauvaise température. Les dégâts causés par le dégel du printemps dernier se sont élevés à \$225,000 en frais de réparation et de rectification. Durant la dernière saison, les officiers du département ont entretenu 4048 milles de chemins alors que les municipalités ont entretenu 2773 milles. Le contrôle gouvernemental sur l'entretien des chemins augmente d'année en année.

L'augmentation du trafic sur les routes de la province a forcé le département à renouveler plusieurs surfaces des routes. En 1926, on a dû renouveler la surface de routes sur une longueur totale de 128 milles. On a fait des pavages durs dans la plupart des cas.

Pendant cette même année, le département a construit 740 milles de chemins nouveaux sur diverses routes de cette province.

Le rapport du département de la voirie, déposé à la Chambre, hier, contient des statistiques sur le mouvement de la circulation. En 1926, la circulation dans cette province a augmenté de 15 p. c. Le trafic par traction animale tend à diminuer. Le rapport du ministre de la voirie insiste sur la nécessité d'une réglementation sévère de la circulation. Les accidents augmentent avec le chiffre de la circulation et il faut des lois sévères et appliquées pour diminuer le nombre des accidents.

Quant au point très important, signalé que le département de la voirie a distribué 50,000 cartes routières aux touristes, plus de 35,000 copies d'une brochure pour annoncer la province et près de 100,000 copies de son bulletin officiel. Cette publicité a été faite pour attirer le tourisme dans cette province.

Les affaires municipales

Un projet de loi pour ouvrir l'ouverture de plusieurs bureaux de vote dans les municipalités où il y a un grand nombre d'électeurs sera probablement présenté au cours de la session actuelle. Les officiers du département des affaires municipales ont étudié ce projet, en ces derniers temps, et il est en question dans le rapport présenté à la Chambre, hier, après-midi.

Ce rapport fait voir que les municipalités scolaires ont emprunté, au cours de la dernière année, une somme de \$3,275,800 et les emprunts municipaux se sont élevés à \$26,268,440.57. On constate une diminution considérable dans le montant des emprunts par les municipalités; il y a une augmentation dans le montant des emprunts par les municipalités scolaires.

Le rapport du ministre des affaires municipales, affirme que les nouvelles lois relatives aux municipalités fonctionnent bien et ont produit, de bons résultats.

Primes pour les colons

Le gouvernement a l'intention de créer, au cours de la session, une prime de résidence et une prime de travail pour les colons. Ces nouvelles primes seront ajoutées à la prime déjà existante connue sous le nom de prime de défrichement. Cette dernière prime payée par le gouvernement en 1926 a atteint un montant de \$143,236. Il y a une augmentation de 100 p. c. sur l'année précédente dans ce domaine.

Le rapport du département de la colonisation, cette année, fait voir aussi que le département a ouvert une longueur totale de 218,32 milles de chemins de colonisation; il en a parachevé 230,25 milles et réparé 787,29 milles. Au cours de l'année, le département a subventionné 32 écoles dont trois écoles-chapelles.

Quant aux mines, M. Perrault, ministre de ce département, déclare que la production minière a atteint la somme de \$23,824,912. Le nombre de claims augmente considérablement.

À sujet des pêcheries, M. Perrault dit que les coopératives de pêcheurs commencent à produire de bons résultats. Les classificateurs ont aussi fait un excellent travail. Des rapports ont aussi encouragé le travail des pêcheurs.

L'opposition et M. Tétreau

Québec, 12. — Les députés de l'opposition réunis hier soir en caucus expriment leur étonnement au sujet de l'attitude de M. Tétreau et ils ont adopté la résolution suivante:

Attendu qu'il est notoire que le député actuel de Dorion fut élu en 1923 avec le programme politique préconisé par l'opposition qu'il avait accepté sans réserve, et grâce au prestige du chef de l'opposition; "Attendu que, depuis son élection, M. Tétreau, à diverses reprises, a dénoncé en Chambre et hors de la Chambre la politique générale du gouvernement Taschereau; "Attendu qu'au cours du présent Parlement et en particulier pendant la session de 1926, M. Tétreau a toujours appuyé de son vote l'abandon du programme de l'opposition et les motions de censure faites contre le gouvernement; "Les députés de l'opposition expriment leur étonnement de l'attitude prise par le député de Dorion et des déclarations qu'il a faites pour tenter de justifier son attitude. Ils regrettent et réprouvent les attaques injustes faites contre le chef de l'opposition et réaffirment à leur chef, M. Arthur Sauvé, leur admiration, leur confiance et leur loyauté la plus absolue."

Pendu à Hamilton

Hamilton, Ont., 12. — John Barty a été pendu à 7 h. 23 ce matin pour le meurtre d'une femme, Madame Cook, alors qu'il tenta de la dévaliser dans son magasin.

Cours de civisme

Le cours de civisme n'aura pas lieu cette semaine à l'Université.

LE TRANSPORT

(Suite de la 1ère page)

naux jusqu'à 27 pieds, cela coûtera plus de 66 millions, et si l'on se rend jusqu'à 30 du lac Supérieur jusqu'au lac Ontario, c'est une centaine de millions qui y passeront.

Voilà quelques chiffres à retenir. Pour maintenir les chenaux à 20 pieds partout, entre tous les grands lacs: \$3,400,000, sans compter le coût du canal Welland; pour les approfondir jusqu'à 25 pieds: près de 45 millions; pour leur donner 27 pieds: 66 millions, et pour se rendre à 30: cent millions en chiffres ronds. Et jusqu'ici il n'est question que des grands lacs. L'on ne fait pas entrer en ligne de compte les énormes dépenses nécessaires pour rendre les havres plus profonds et leur permettre de recevoir de plus gros navires. Enfin pour avoir une idée plus juste encore, il faut ajouter à chacun de ces montants le coût du canal Welland en construction, qui dépassera les cent millions. D'où l'on peut dresser le tableau suivant:

Chenal de 20 pieds... 103 millions
Chenal de 25 pieds... 145 millions
Chenal de 27 pieds... 166 millions
Chenal de 30 pieds... 200 millions

Naturellement, personne ne pense aujourd'hui, au Canada ou aux États-Unis, à autre chose qu'aux chenaux de 25 pieds. Car, par canalisation du Saint-Laurent, on entend le projet de donner de la mer jusqu'au fond du lac Supérieur un passage de 25 pieds aux océaniques et navires de toutes dimensions.

Voilà ce que les ingénieurs pensent de la section des grands lacs. Mais ce n'est pas la seule. Il faut descendre maintenant avec eux jusqu'à la sortie du lac Ontario, où commence le Saint-Laurent proprement dit.

De la sortie du lac Ontario jusqu'à Montréal, distance de 183 milles, se présentent un nombre infini de rapides et d'obstacles de toutes sortes. Les ingénieurs disent qu'en étudiant ils avaient en vue d'abord et avant tout la navigation; qu'ils ont tenu compte de la production de l'électricité parce qu'avec un peu plus d'argent, on peut obtenir des quantités énormes d'énergie électrique susceptible de rapporter de gros revenus; et qu'enfin, Américains et Canadiens ont différencié les points de vue.

Les Canadiens ont pointé sur le fait que le Saint-Laurent est un grand fleuve de navigation; ils parlent abondamment aussi de la largeur des chenaux et écluses, de la force des dynamos et autres détails techniques qui offrent de l'intérêt, mais sont un peu longs à résumer.

Ce qui intéresse surtout, c'est l'évaluation des dépenses si nous entreprenons ces travaux d'Hercule. Ces évaluations diffèrent selon que l'on étudie le plan américain ou le plan canadien. Mais dans les deux cas, on a travaillé sur les mêmes bases; profondeur de 25 pieds dans le chenal, canaux qui n'aient pas plus de 25 milles de longueur, neuf écluses, et production de 2,619,000 à 2,730,000 H.P. On peut se rendre à 5,000,000 de H.P. avec quelques millions de plus.

Le plan américain coûterait \$394,000,000 et le plan canadien, \$423,000,000. Le premier, plus économique, donnerait cependant 100,000 H.P. de plus, mais il offre bien des dangers.

On voit qu'il s'agit de sommes immenses, d'un demi-milliard tout au moins.

Mais c'est la section internationale du fleuve Saint-Laurent qui demande le plus de débours; car c'est là qu'on installerait les dynamos et que l'on ferait le plus de travaux. On estime à \$350,000,000 le coût du plan américain, dans cette partie, et à \$385,000,000 le coût du plan canadien. La dépense, ici, serait partagée entre les deux pays. On n'a pas encore établi de règle rigide pour diviser les autres dépenses ailleurs, soit sur les grands lacs, soit en bas de la section internationale du Saint-Laurent. Il est pourtant question de faire payer aux Américains la moitié des dépenses de construction du canal Welland. Les États-Unis feraient-ils les frais d'une partie du fardeau des Grands Lacs jusqu'à la mer? Une association de cette sorte est-elle possible, est-elle bonne et avantageuse?

Enfin si l'on se décidait jamais à établir un chenal de 25 pieds du lac Ontario à Montréal, et à produire cinq millions de H.P., comme la chose est possible, la dépense toucherait \$650,000,000.

Le Canada exporte plus que les États-Unis et l'Argentine

Si le Canada est le troisième pays producteur de blé du monde, après les États-Unis et la Russie, il est, à cause de sa faible population relative, le premier pays exportateur. De la son énorme importance dans l'économie universelle.

Avec ses sept millions et demi d'habitants et ses 400 millions de boisseaux annuels, le Dominion peut exporter plus des deux tiers de sa récolte, après avoir satisfait aux besoins des semences et nourri sa population.

Pour les douze mois finissant au 1er août 1924, 1925 et 1926, les exportations de blé et de produits du blé ont été les suivantes: 289 millions de boisseaux en 1924, valant \$294 millions; 154 millions de boisseaux en 1925, valant \$239 millions et demi; enfin, 270 millions en 1926, valant \$392 millions. Les autres céréales exportées en 1926 portaient à \$517 millions un tiers les

exportations de grains. Le principal client du Canada pour le blé est le Royaume-Uni. Du 1er août 1925 au 31 janvier 1926, il a pris 107 millions de boisseaux transitant par les ports des États-Unis et 29 millions directement des ports du Canada. Les autres pays ont reçu 34 millions directement des ports canadiens, et seulement l'insignifiante quantité de 166,278 boisseaux ayant transité par les États-Unis.

Etant donné que la récolte qu'on vient de rentrer est à peu près égale à celle de 1925, l'exportation en sera tout aussi forte, bien que le rythme des envois puisse être différent.

Dans ces dernières années, à l'exception de la campagne déficitaire de 1924-1925, le Canada a envoyé à l'étranger plus de blé que les États-Unis et l'Argentine réunis.

Quel est l'abonné...

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouveau abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'œuvre.

Lechasseur LIMITEE

219 est rue Ste-Catherine

FERMÉ AUJOURD'HUI ET DEMAIN -- EN PREPARATION --

NOTRE VENTE DE MI-HIVER ELIMINATION TOTALE

DE TOUS NOS VETEMENTS CONFECTIONNES

"FASHION-CRAFT"

LISEZ "LE DEVOIR" DEMAIN POUR PLUS DE DETAILS

PLACEMENT DE TOUT REPOS GROS INTÉRÊT GARANTI

Tel est le montant, quel qu'il soit, que vous nous versez pour faire un voyage. Les connaissances que vous pourrez acquérir en cours de route vous rembourseront au centuple ce que vous aurez déboursé pour les acquérir.

Avant d'entreprendre un voyage, consultez-nous. Il y a de votre intérêt.

THOS. COOK & VILS

Agents de Voyages depuis 1841. Plus de 160 succursales dans l'univers. Succursale de Montréal. CRÉATEURS DU TOURISME MONDIAL. 526, rue Sainte-Catherine Ouest

Pour les bibliothèques paroissiales

Bibliothèque de ma Fille

Cette collection réunit les meilleures œuvres des écrivains qui se sont consacrés au public féminin. Les romans de cette série sont de ceux qui plaisent à la femme, à la jeune fille, par les dons d'imagination et la délicatesse du talent; ils sont d'une irréprochable tenue morale.

LA BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE fait paraître deux nouvelles tous les deux mois.

Volumes reliés: 800 pages environ. 119 titres — 75c. franco l'unité. — \$7.50 franco la douzaine. — \$89.00 la série plus frais de port.

AIGUEPERSE (Mathilde)

Les Combats de la Vie
La Frenaye
Main d'Enfant
Levée de la nuit

ALANIC (Mathilde)

Le Miracle des Perles
BOUARD (Baronne de)
L'Ouvre d'Edith

BRUYERE (André)

La Dame de la Forêt
La Planchée du Capitaine
La Planchée Gris
Le Jardin du Philosophe
Le Tribut de César

BUXY (B. de)

L'Amie captive
L'Aumône fleurie
Clarisse de la rue du Loup-va-l'en
Demouille tout droit
La Famille de Burgau
La Femme du Docteur Austin
Les Filles du Médecin
La Fleur de Feu
Le Grillon du Manoir
Honneur et Doute
Le Lis en or
La Marguerite des Marguerites
Le Mari de la Veuve
Le Mariage de Minuit
Monsieur le Maître de Châteauneuf
Le Mystère du Froid Pignon
Une Prière de femme
La Revanche de Valderes
Second Mariage
Sous le toit
Veuve de quinze ans
La Villa de Cour-en-Peins

CHAMPOD

L'Argent des autres
Les Deux Marquises
L'Honneur Blanc
Sophie ma plus jeune

COULOMB (Jeanne de)

Amie dormante
L'Amie de l'Amie
La Cité de la Paix
La Coupe d'Or
La Cruche bleue
Dans l'Engrenage
L'Épave de la Braise
Le Fantôme des Tournelles
Femme comme soc
Fumées de gloire
L'Éclaircie
L'Invisible main
La Maison des Chevaliers
Le Mari de Nodollette
Monsieur de la Roche
L'Ombrage des Buissons
Le Cheveu de mon Existence
Dardanelle & Cie
Mon Prince

DOMBRE (Roger)

Le Cheveu de mon Existence
Dardanelle & Cie
Mon Prince

DU CAMPFRANC (M.)

Châle renoué
Toit de Chaume
FLEURIOT (Zéanide)
Aigle et Colombe
Désertion

ELORAN (Mary)

Manon Condillament
Tentation mortelle
LACHESE (Marthe)
Marie-Angèle
La Violoniste

LE MIERE (Marie)

Les Cousins de la Moynierie
La Demoselle
Les Deux Filles de Maître Bien-
Roman d'Autan
L'Étoile de Richard
L'Invisible Présence

MARECHAL (Marie)

Sabine de Rivas
MARYAN (M.)
Autour d'un Testament
Une Barrière invisible
Une Cousine pauvre
Densy
L'Écho du passé
Une Faute
Les Héritages de Pandallan
Le Mariage de la Moynierie
Jumelles
La Maison de Famille
La Mère sans pitié
Marcia de Laubly
Mariage civil
Roman d'Autan
Un Mariage en 1915
Marquise de Maulgland
Morgue
Les Millions d'Hervé
La Mission de Joseph
Pierres vivantes
Le Plan de la Comtesse
Le Pont sur l'Océan
Le Précurseur
Roman d'Autan
Le Roman d'une Héritière
Le Roman d'un Médecin de cam-
Morgue
Le Roman de Rémi
La Rose Bleue
Rosyng
Trois Filles blanches
La Villa des Colombes

NALIM

Le Disparue
Le Roman d'un Don Quichotte
PERRAULT (Pierre)
Bonheur en péril
Miette et son oncle
L'Obstacle

PUYBUSQUE (Berthe de)

Les Lointains s'éclaircissent
SOY (Emmanuel)
Situation d'un Nom
L'Héritage de la Vieille Dame
Mon Cygne
Premières Amours
Vocations de Fines Filles
Les Voisins d'Herby

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

(Faire remise par chèque accepté ou mandat postal.)

Le Canada exporte plus que les États-Unis et l'Argentine

Si le Canada est le troisième pays producteur de blé du monde, après les États-Unis et la Russie, il est, à cause de sa faible population relative, le premier pays exportateur. De la son énorme importance dans l'économie universelle.

Avec ses sept millions et demi d'habitants et ses 400 millions de boisseaux annuels, le Dominion peut exporter plus des deux tiers de sa récolte, après avoir satisfait aux besoins des semences et nourri sa population.

Pour les douze mois finissant au 1er août 1924, 1925 et 1926, les exportations de blé et de produits du blé ont été les suivantes: 289 millions de boisseaux en 1924, valant \$294 millions; 154 millions de boisseaux en 1925, valant \$239 millions et demi; enfin, 270 millions en 1926, valant \$392 millions. Les autres céréales exportées en 1926 portaient à \$517 millions un tiers les

exportations de grains. Le principal client du Canada pour le blé est le Royaume-Uni. Du 1er août 1925 au 31 janvier 1926

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A.B.C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

DOUX ET NEIGE

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui, maximum 14.
Minimum 10.
Demain, maximum 15.
Minimum 11.
Même date l'an dernier 13.
Même date l'an dernier 11.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.34. 11 heures a.m. 30.36.
Midi. 30.37.

L'encombrement dans les théâtres et l'admission des enfants

Texte de la déposition de l'agent de police Conrad Trudeau lors de l'enquête sur la police à Montréal

A l'occasion du sinistre du "Laurier Palace", il est intéressant de relire la déposition de l'agent de police Conrad Trudeau lors de l'enquête de la police présidée par le juge Co-derre:

Enquête de la police, vol. VII. Déposition de l'agent de police Conrad Trudeau.

P. 6495 — Cause pour admission de mineur faite par l'agent de police Pilon, le 2 mai, contre le théâtre "Star", rue Notre-Dame ouest, et qui a été retirée à la demande de M. Crépau, faite à l'agent Pilon en ces termes: "Je les connais bien, et je fais affaires avec, donnez-leur donc une chance, passez le pas".

Il y a eu une centaine de causes retirées contre d'autres compagnies après explication. L'agent Trudeau déclare que ces causes étaient préparées d'après sa connaissance personnelle des faits.

P. 6497 — En plus, Trudeau s'est plaint au chef que des plaintes portées contre la "Independent Amusements" ou "United Amusements" n'attiraient que des sentences suspendues ou \$5, alors que le règlement comportait sentence minimum de \$50, pour la troisième offense. Dans cesdites causes, Trudeau n'était pas même entendu comme témoin. "Independent Amusements" possédait 9 théâtres: Papineau, Moulin Rouge, Plaza, Strand, Corona, Belmont, Régent, Mont-Royal.

P. 6504. — Cause faite avec Pilon contre le "Oumetoscope", appartenant à J. Cardinal, pour admission de mineur, retirée à la demande du chef de police.

"C'est une épidémie de recevoir les mineurs. C'est là où la jeunesse commence à connaître et à apprendre le vol, à manier le revolver, tout ce que vous voudrez. J'ai demandé un amendement au statut, afin que les "poolers" qu'on appelle; ce sont des gens qui se tiennent à la porte et prennent l'argent des petits bonhommes pour se soustraire à la loi. Ce sont eux qui achètent les billets, ils font rentrer les petits bonhommes, ils sortent de nouveau et en font entrer d'autres et la machine envoie. J'ai demandé le statut, de façon à ce que toute personne qui aiderait ou coopérerait à l'admission dans un théâtre ou salle de vues d'un enfant en bas de seize ans serait punissable de telle amende, mais c'est resté là. Trudeau ajoute qu'il a signalé ce fait au chef de police par écrit et lui en a parlé. Trudeau affirme que ce truc est employé

fréquemment et sur une assez grande échelle dans un grand nombre de théâtres et que là où il n'y a pas de "poolers" les employés sont d'une grande indulgence. Les employés courent leur chance "parce que généralement, dit Trudeau, ils payent dix piastres et les frais ou les frais seulement, s'ils sont poursuivis l'un portant l'autre une fois ou deux par mois, quand on peut les poigner, et des fois ils s'échappent, et malgré tout, pour moi, dans les petits théâtres, ils font plus d'argent avec les enfants qu'avec le grand monde. S'ils font une couple de cent piastres par semaine avec les enfants, comme dans les gros théâtres, comme sur la rue Saint-Laurent, et à bien des places, ce n'est pas forcé de payer dix piastres."

Question. — Est-ce que vous pourriez donner d'autres informations concernant les propriétaires de théâtres de vues animées, les abus?

Réponse. — Les abus, c'est l'encombrement.

Question. — Est-ce qu'il y a des causes d'encombrement?

Réponse. — Il y a des causes d'encombrement, mais ON A DE LA MISERE A AVOIR UN BON RESULTAT. ON NE PREND PAS CELA AU SERIEUX, ET JE CROIS QU'ON AURA QUELQUES CATASTROPHES QUELQUES-UNS DE CES MOMENTS QUI REVEILLERONT LES AUTORITES. J'AI FAIT CINQ, SIX CAUSES D'ENCOMBREMENT, MAIS MALHEUREUSEMENT IL ARRIVE UNE INFLUENCE ET CELA PASSE AVEC DE PETITES AMENDES, DES AFFAIRES DE CINQ PIASTRES ET LES FRAIS, OU LES FRAIS.

J'ai constaté qu'on met même des chaises dans les allées pour faire asseoir le monde, et prendre des actions et les faire condamner à \$10.

Question. — DE SORTE QUE S'IL Y AVAIT UN INCENDIE, ON NE POURRAIT SEULEMENT PAS SORTIR DE LA PLACE?

Réponse. — CE SONT DE VRAIES CAVES (p. 6507).

DEPOSITION D'EUGENE PILON

P. 6517 — M. Pilon déclare qu'il a fait une cause contre le "Star". Il a dit à Trudeau: "Pour l'histoire du "Star", M. Crépau m'a demandé, vu qu'on n'a pas beaucoup de misère avec ce théâtre, ce sont de bons garçons, si on voulait lui passer ce-là pour ce coup-là."

Le service de la prévention des incendies fait une enquête

Les inspecteurs ont ordonné la fermeture de trois cinémas après en avoir visité six, hier soir — Les autorités toléraient le Laurier Palace qui n'avait pas de permis — Plusieurs autres cinémas fonctionnent aussi sans patente

M. Jules Crépau, directeur des services municipaux, nous a formellement confirmé, ce matin, que le théâtre Laurier Palace n'avait pas de permis de la ville, depuis le mois de mai dernier. Cependant le gérant de l'établissement avait déposé l'argent requis, au bureau des permis, mais le permis n'a jamais été accordé, ayant été laissé en suspens auprès du comité exécutif. M. Crépau a ajouté que les raisons en sont données à l'enquête du coroner. Plusieurs permis de théâtres étaient en suspens dans le temps.

M. Crépau nous a appris que le service de prévention des incendies fait une enquête très sévère sur tous les établissements où se donnent des représentations et des spectacles, afin de s'enquérir de leur sécurité au point de vue protection du public.

Ce même service a ordonné la fermeture de trois cinémas, après leur avoir visité six, hier soir: les théâtres visités, hier, ont été le Strand, le Français, le Dôme, l'Électra, l'Arcade et le Palace. Le rapport de M. McIsaac, commissaire des incendies, est présenté devant le comité exécutif, pour qu'il y donne suite, s'il le juge à propos.

Au bureau des permis, on nous a déclaré que le gérant du théâtre Laurier Palace avait déposé son chèque pour sa patente, le 29 décembre 1926, au lieu de l'avoir fait le premier mai. Et malgré cela, le théâtre est resté ouvert par suite de la tolérance des autorités, qui n'ont jamais approuvé le permis.

De plus, plusieurs autres cinémas sont dans le même cas et conti-

nent d'opérer sans aucun permis de la ville; ces établissements se sont contentés de déposer l'argent du permis, qui est de \$5 sous par siège. Tout cela sera révélé à l'enquête.

M. Trépanier chez le coroner

M. Léon Trépanier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a eu une assez longue entrevue au cours de la matinée avec le coroner McMahon. Interrogé par les journalistes, M. Trépanier a déclaré que la Société Saint-Jean-Baptiste voulait suivre l'enquête du coroner parce qu'elle voulait entreprendre une campagne d'éducation du cinéma en même temps que pour la sécurité des gens. Le règlement municipal n'est pas observé par la majorité des propriétaires de théâtres, a-t-il ajouté.

Au sujet du Monument National, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste a dit que les compagnies d'assurances ont réduit leurs primes parce que cet édifice présente toute la sécurité voulue en cas d'incendie.

M. Trépanier, comme président de la Société Saint-Jean-Baptiste, assistera à l'enquête du coroner demain en compagnie de M. Antonio Perrault que la société a officiellement choisi comme son conseiller légal.

Déclaration du coroner

Le coroner, que nous avons interrogé après notre conversation avec M. Trépanier, nous a dit que l'en-

quête de demain ne se prolongerait pas dans l'après-midi et qu'elle serait remise à huitaine. "La Couronne, nous a-t-il dit, conduira l'enquête. Le public s'imagine que je ferais une enquête plus large que d'habitude. Il semble oublier que ma tâche, c'est de trouver s'il y a une mort, et de découvrir s'il y a une responsabilité de la part des autorités qui n'ont pas fait observer la loi des cinémas."

—Messages—

Voici quelques messages de sympathie reçus par Mgr LePailleur, curé d'Hochelaga, à l'occasion de l'écroulement du Laurier Palace.

Mgr LePailleur, Montréal.

A la suite de cette épouvantable catastrophe, nous prions votre âme de pasteur si cruellement éprouvée de recevoir nos sympathies profondément émus ainsi que l'assurance de nos prières pour les victimes.

EMARD.

Archevêque d'Ottawa.

M. Trépanier, Montréal.

Viens seulement d'apprendre l'affreux malheur qui a frappé tant de vos paroissiens. Je tiens, en mon nom et au nom de nos associations nationales à vous dire notre douleur et notre sympathie. Vous voudrez bien transmettre à vos paroissiens dans le deuil la sympathie émue de leurs frères de la Saskatchewan.

Raymond DENIS, Président général.

Mgr LePailleur a aussi reçu les sympathies de M. Delage, surintendant de l'instruction publique.

ROMANS POPULAIRES

Brochure d'environ 95 pages, format 5 x 8 avec couverture illustrée et en couleurs.

L'unité. 15 francs; 15.50 la douzaine franco. Pour les 42, \$3.50 franco. Au comptoir: 10; \$1 la douzaine. Pour les 42, \$3.00.

107. La troisième génération, par J. Dannermar.

113. Par le creuset, par H. Martial.

114. Coeurs chevaleresques, par O. Neves.

115. La Reverdie, par Jean Mauclaire.

116. Un ferrier, par Gaspard de Weede.

117. Sur la brèche, par Jean de Belcayre.

118. Au pays des Soviets, par Roger des Fournels.

119. Un cri dans les ténèbres, par Angel-Flory.

120. Le drame de Maison-Dieu, par Gourdard d'Abancourt.

121. L'eau qui dort, par Jean Mauclaire.

124. Forces perdues, par Edmond Cox.

125. L'exil de Bénédicte, par Jean de Belcayre.

127. Entre l'or et lui, par Clément d'Othe.

128. C'est la France, par H.-A. Dourliac.

129. L'appel du foyer, par Charles Péronnet.

130. Le braconnier de la mer, par Jean Mauclaire.

133. Les prétendants de Miss Strawford, par Abel Sibrès.

134. Par la voie tortueuse, par Jean Doyol.

135. La droite ligne, par A. Ceyrac.

136. L'encontre de l'idéal, par Jean de Belcayre.

137. Le trésor du décapité, par G. de Weede.

138. Sable ou roc, par Marie Virteime.

140. Eliane Gérard, par Yvonne Mary.

149. L'Elue, par Georges Thierry.

141. Le secret du forçat, par Gourdard d'Abancourt.

142. Le destin de Maurice, par Jacques Farnel.

144. Félicité reconquise, par M.-E. Biron.

145. La faute d'un autre, par A. d'Arvor.

146. Vers la zone inconnue, par M. du Tarte.

148. Coeur silencieux, par H.-A. Dourliac.

149. Maud, par Abel Sibrès.

150. La terre qui sauve, par Pierre Gourdon.

151. Quand les carillons chantent, par Florence O'Neil.

153. L'or du sang, par Gaspard de Weede.

154. La fortune de Toney, par Es-mée Stuart, trad. Vergès.

155. La princesse Marie, par Angel-Flory.

156. Le choc, par Henry Franz.

157. La dame de la Blanche-Roque, par M. Le Mièr.

162. Vers le Sommet, par M. du Tarte.

163. Le profiteur, par Gaspard de Weede.

164. L'errante, par Florence O'Neil.

165. La dactyle ambassadrice, par Angel-Flory.

Service de Librairie du "Devoir".

336, Notre-Dame est, Montréal.

Mgr Diaz deporté à La Havane

Callès tient l'épiscopat catholique du Mexique responsable des récents soulèvements

Mexico, 12 (S.P.A.) — Angel Torres, secrétaire de Mgr Diaz, apprend que ce dernier a été conduit à Vera Cruz où on l'embarquera à destination de La Havane, Cuba.

Une dépêche d'hier soir disait que le navire Cuba a quitté le port sans avoir le prêtre à son bord.

Mgr Diaz est secrétaire de l'épiscopat catholique au Mexique. On n'a pas fait connaître les accusations qu'on porte sur son compte. Les cinq autres évêques aussi arrêtés à Mexico ont été relâchés après le départ de Mgr Diaz, mais ils doivent se rapporter tous les matins aux autorités civiles.

Des cours du professeur Gilson

M. L.-J. Dalbis, professeur de biologie à l'Université de Montréal, annonce ce matin l'arrivée du professeur Étienne Gilson, le 21 janvier au soir. Le professeur Gilson, qui vient à Montréal donner des cours de philosophie thomiste, est actuellement à l'Université de Harvard.

M. Dalbis nous a aussi annoncé l'inauguration officielle des cours de Coopération Intellectuelle, le 22 janvier prochain, à la salle Saint-Sulpice. Une réunion du comité de l'Institut de Coopération Intellectuelle aura lieu demain pour préparer le programme d'inauguration.

Plus tard, M. Jean Bruhnes succèdera à M. Gilson.

Les Chinois boycottent les étrangers

Shanghai, 12 (S.P.A.) — Une dépêche de Han-Kou dit que les agitateurs sont de nouveau très actifs à cet endroit. Malgré les ordres des autorités, des affiches ont été mises partout pour demander aux gens d'exterminer les impérialistes.

Le chargé d'affaires britannique, M. O'Malley, est arrivé aujourd'hui de Pékin pour discuter la situation avec les autorités nationalistes au sujet de la concession.

Dans les milieux étrangers, on croit que cette agitation est faite pour intimider le chargé d'affaires.

Pour la première fois depuis que les citoyens britanniques ont évacué la concession, le drapeau britannique a été hissé sur le consulat.

De Tchangsha on rapporte que les marins ont déclaré la grève et qu'un boycottage général des étrangers commencera le 14 janvier.

A propos de l'Action Française de Paris

Une dépêche de Paris, que nous enregistrons sous toute réserve, dit que le duc de Guise, prétendant au trône, a écrit à l'Action Française que les royaumes français doivent demeurer très respectueux de la religion et de l'Eglise, mais doivent aussi "conserver dans la politique, d'où dépend la vie même de la nation, la légitime indépendance que la monarchie française a toujours eu le souci de conserver."

La lettre, dit la dépêche, ne parle point de la récente mise à l'index du journal par le Saint-Siège. Le prétendant exprime cependant l'espoir que les choses seront bientôt

éclaircies et que les services de Charles Maurras à la France et à l'Eglise seront mis en ligne de compte.

La dépêche dit encore que le duc catholique, s'exprime "comme cause de la mise à l'index" certains articles écrits et publiés récemment par le journal, articles dont tout homme de sens serait forcé de reconnaître qu'ils étaient écrits contre le Saint-Siège et le Souverain Pontife lui-même."

M. Coates à Montréal

M. J. G. Coates, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, est arrivé à Montréal à 8 heures 05 ce matin par le "Montrealer", du Chemin de fer national du Canada, accompagné de sa femme; de M. F. D. Thompson, secrétaire officiel; de Mlle Piper, secrétaire privée; et de MM. Berenson, Lewis et Hunter. En descendant de son wagon, vers neuf heures, M. Coates a accordé une entrevue aux journalistes. "Savez-vous, leur a-t-il demandé, quel est le principal produit exporté par la Nouvelle-Zélande au Canada?" Mais, le fromage, ont dit les reporters. "Vous vous trompez! Ce qui fait la plus considérable de notre exportation chez vous ce sont les boyaux à saucisses (sausages skin)!"

M. Coates demanda ensuite à aller visiter une des voitures Diesel du Chemin de fer National qui se trouvait alors à la gare Bonaventure, puis se rend à son hôtel.

En Chine

Pékin, 12. (S.P.A.) — Le cabinet du gouvernement central a décidé que M. Wellington Koo restera premier ministre et ministre des affaires étrangères.

On a aussi décidé d'émettre un édit déclarant en vigueur la surtaxe de 1-2 pour cent permise lors de la conférence de Washington. Le ministère des affaires étrangères est chargé d'informer les légations étrangères à cette fin.

Un savon inattendu

Le juge Lacroix a condamné hier, Fred Williamson, propriétaire d'une fabrique de savon qui ne fabriquait rien du tout et qui utilisait les annonces de journaux pour obtenir du capital, à trois ans de pénitencier. Sa femme, Irène Williamson, accusée de complicité, a été trouvée coupable mais relâchée sous sentence suspendue.

Un bref d'assignation à la Compagnie "Duke-Price"

M. Alfred Lalancette, de Roberval, demande à cette compagnie de cesser d'inonder sa propriété — Il réclame des dommages, et au cas de refus, la démolition du barrage

Québec, 12 (D.N.C.) — M. Alf. Lalancette, fils, demeurant à Roberval, vient de faire signifier à la compagnie Duke-Price Power un bref d'assignation par lequel il demande à la compagnie de cesser d'inonder sa propriété à Roberval. Cette assignation sera soumise à la Cour Supérieure. Dans sa demande judiciaire, M. Lalancette prétend que la compagnie n'a aucun droit de maintenir les eaux du Lac St-Jean à un niveau plus élevé que le niveau naturel. Il demande à la Cour Supérieure de faire cesser la servitude que la compagnie prétend exercer sur sa propriété et réclame le paiement des dommages encourus de ce fait. M. Lalancette demande aussi l'autorisation de faire démolir l'écluse de la cie Duke-Price si la compagnie refuse de se rendre à l'ordonnance du tribunal.

AU LAC SAINT-JEAN

La situation à Saint-Méthode

Pour redresser l'opinion publique sur l'attitude des cultivateurs de Saint-Méthode, concernant le bannissement des terres par le barrage de la Maligne, les corps publics de cette municipalité croient de leur devoir de publier les statistiques officielles de ces différents corps.

Ces statistiques, signées par les officiers des divers corps, prouvent clairement: la marche ascendante, vers le progrès, de cette paroisse dans les dix dernières années, et sa véritable situation actuelle, tant au point de vue agricole qu'au point de vue paroissial.

Évaluation municipale, d'après le rôle en force de 1917 et 1926:

Nombre d'âmes en 1917: 1,143; en 1920: 8,279; en 1923: 10,230; en 1926: 12,008.

Population: 1916: 804 âmes; en 1926: 1,080 âmes.

Nombre de familles: 1916: 135; 1926: 178.

Revenus de la Fabrique: 1916: \$1,223.73; en 1925: \$4,154.31.

Construction d'une église en 1907, de 100 pieds x 56 de largeur, avec sacristie mesurant 75 x 34 pieds; cette construction a été payée en entier en 10 ans.

En 1920, parachevement de l'église, au coût de \$48,000.00 dont \$18,000 sont payés capital et intérêts depuis 1920.

En plus, installation de chauffage, eau chaude et vapeur, ainsi qu'installation électrique, système Delco, le tout partiellement payé.

La paroisse possède 7 écoles sous la direction de 9 institutrices; un Cercle agricole, avec une moyenne

de 100 membres, muni d'instruments agricoles, d'animaux nécessaires à l'amélioration des races de porcs, boeufs et moutons.

Nous comptons aussi une Caisse Populaire, fondée le 29 avril 1924, avec un capital actif de \$28,756.23, avec un chiffre d'affaires de \$108,000.

FROMAGERIES

En 1916, UNE SEULE fabrique en opération;

En 1925, 4 fabriques en opération, dont l'une combinée, beurre et fromage, recevant ensemble au delà de 20,000 litres de lait par jour;

En 1926, 2 fabriques ont fermé leurs portes, complètement, avant la fin de la saison, et une troisième, la principale, a diminué de moitié; cette dernière avait fabriqué en 1924 pour \$21,752.41, en 1925 pour \$24,480.18.

Ces fermures de fabriques sont dues au fait que les cultivateurs ont été obligés de vendre leurs animaux, ne pouvant plus les nourrir; l'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean en étant l'unique cause.

J.-A. BOURGOING, ptre.

Curé.

Urbain DUPUIS, Marguillier au office.

Irénée DUGUAY, Maire.

Chs-Ed. MILOT, Secrétaire pour écoles.

Conseil et Fabrique, Irénée DUGUAY.

Secrétaire du Cercle Agricole, Adrien GOSSELIN.

Gérant de la Caisse Populaire.

Les Oblats et M. Stewart

Ottawa, 12 (D.N.C.) — M. Chas. Stewart, ministre de l'Intérieur, vient de recevoir du comité de direction de l'Exposition Vaticane des Missions, à Rome, une médaille d'honneur et un diplôme, en reconnaissance des admirables relations qui ont existé entre son ministère et les missions des Pères Oblats, dans les provinces de l'Ouest, ainsi que la reconnaissance du Saint-Siège le Pape Pie XI, qui approu-

cie hautement cette inappréciable attitude adoptée par notre ministre canadien.

Déjeuner à

M. de Vitrolles

Québec, 12 (D. N. C.). — Députés et conseillers législatifs offrent à midi, au restaurant du parlement, un déjeuner au baron de Vitrolles, consul général de France au Canada.

"Nous comptons sur vous!"

"Soit! Mais nous ne pourrions vous rendre pleinement service que si vous-mêmes nous y aidez"

Un peu partout, depuis le terrible drame de dimanche, on nous répète: Nous comptons sur vous! Nous comptons sur vous pour réclamer toutes les réformes nécessaires... On nous sait complètement libres, moralement et matériellement; on sait que nous n'avons pas, bien au contraire, encouragé le cinéma actuel, que nous avons, à maintes reprises, mis en garde contre lui notre public. Et l'on compte sur nous!

Mais, et il faut toujours le redire, notre action dépend, dans une large mesure, de l'appui du public. Nous pouvons faire des articles utiles, il dépend de nos amis, pour beaucoup, de les faire pénétrer dans la très grande foule.

Que tous ceux-là qui croient nos avertissements utiles nous fournissent le moyen de les faire retentir le plus loin possible! Si notre voix avait été plus forte, elle eût peut-être sauvé des vies humaines...

LES ABONNEMENTS

L'abonnement, en dehors de Montréal et de sa banlieue, est, pour le Canada, de \$6 par année, pour les États-Unis, de \$8, pour les autres pays, de \$10. Il peut être fractionné en deux, trois ou quatre morceaux.

EN VILLE

Le journal se vend 3 sous le numéro. Vous pouvez obtenir aux bureaux du journal, 336, rue Notre-Dame est, un carnet valable pour deux mois, dont les coupons sont échangeables dans tous les dépôts où se vend le Devoir et qui se vend \$1.50.

LES REMISES

Faites toutes vos remises au Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal, par mandat postal, bon ou chèque accepté payable au pair à Montréal.

"Je ne connais pas de précédent dans les annales parlementaires du pays pouvant servir d'appui à cette étrange conduite"

"Jamais, dit M. Sauvé, M. Tétreau ne m'a fait la moindre représentation sur ma ligne de conduite" — Le chef de l'opposition consultera les électeurs de Dorion

Québec, 12 (D.N.C.) — M. Arthur Sauvé vient de faire aux membres de la Galerie de la presse, relativement à l'incident Tétreau, la déclaration suivante:

"Jamais, dans aucune circonstance, ni directement ni indirectement, M. Tétreau, actuellement député de Dorion, en m'a fait la moindre représentation ni le moindre reproche au sujet de ma ligne de conduite. Il ne m'a donné aucun avis de son intention de se lever en Chambre pour tenir l'attitude qu'il a prise, bien que m'informant, le premier ministre en fut informé d'avance. Je ne connais pas de précédent dans les annales parlementaires du pays pouvant servir d'appui à cette étrange conduite."

"Des l'ouverture de la première session de ce parlement en 1924, j'ai été averti par des libéraux que M. Tétreau ferait ce qu'il a fait hier."

"Le député de Dorion a obtenu en 1923 un mandat pour siéger à la législature de Québec et pour appuyer la politique que je soutennais alors au peuple."

"Au cours de la dernière session, et notamment au mois de mars dernier, M. Tétreau a continué, par ses votes, à désapprouver et à dénoncer la politique du gouvernement Taschereau et à approuver la politique de l'opposition."

"Cette politique de l'opposition, province n'a subi aucune modification et je n'ai fait aucune déclaration pouvant laisser croire

qu'elle serait changée.

"Par respect pour eux, c'est mon intention de consulter les électeurs de Dorion qui ont élu M. Tétreau, dans le but de me donner un partisan loyal et utile à la Législature de Québec. J'ai conscience de n'avoir pas trahi leur sentiment et d'avoir respecté leur opinion."

"Je regrette naturellement, que M. Tétreau ait cherché à donner à ma conduite une interprétation inexacte, injuste, et qu'il se soit servi d'une méthode que des libéraux ont, après la séance de la Chambre, désapprouvée plus sévèrement que je ne le ferai moi-même."

L'influenza au Japon

Tokio, 12 (S. P. A.) — Un total de 60,000 personnes, surtout des enfants, sont mortes depuis dix jours à Tokyo à la suite de l'épidémie d'influenza qui ravage le Japon.

Page du Foyer

Pour ceux qui ont des cheminées...

Nulle console ne s'encombre plus vite et à notre insu que le dessus de cheminée. Et pourtant, ornée avec des bibelots de choix, rien ne réveille mieux le goût personnel de la maîtresse et du maître de maison.

N'y mettez rien de bon marché, de camelote. N'y mettez presque rien plutôt. S'il y a un miroir au-dessus, un joli marbre se reflétera joliment. Et si vous êtes riche, que ce marbre soit une oeuvre canadienne.

Les cheminées se garnissent bien différemment suivant leur genre. Si la maison est ancienne, l'horloge et les candélabres anciens et traditionnels sont encore bien — autrement, la cheminée moderne les rejette. Elle s'accommode mieux des potiches en belles faïences ou porcelaines, de tons brillants, si la pièce a besoin d'être égayée. Il se fait de nos jours une importation énorme de ces poteries, et de verre décoré, et de jolis cuivres. Si vous allez en Europe, rapportez des moulages d'oeuvres illus-

tres: ça vaut mieux que des marbres anonymes et qui ne sont en réalité que poussière!

Il y a de jolies bonbonnières en verre de couleur qui sont de vrais objets d'art. Il y a des bougeoirs... mais surtout que votre garniture soit sobre. Si vous avez déjà tout ce qui est nécessaire, et que vous trouviez par hasard une statuette ou un vase qui ferait bien il vous semble, retranchez quelque chose de ce que vous aviez auparavant. Pas d'encombrement.

Et que les bibelots aient quelque chose qui les apparente au mobilier: avec des meubles de fumoir, pas de porcelaine, pas de marbres mièvres! c'est élémentaire: des potiches de cuivre ou des poteries anglaises. Par ailleurs, la potiche de cuivre ne va pas avec le petit salon Louis XV.

Ce que l'on dit de la cheminée s'applique encore à la table-console ou aux autres tables. Essayons toujours dans la décoration de nos pièces d'obtenir l'harmonie de l'ensemble. Même si elle résulte du concours de meubles modestes, elle vaut mieux que le bric-à-brac d'objets de valeur achetés sans discernement.

Cousine GILLETTE

La conférence de Mgr Paquet

L'ÉMINENT THÉOLOGIE DE QUÉBEC PARLERA DU CULTE DE LA VÉRITÉ À LA SOIRÉE DES PRIX D'ACTION INTELLECTUELLE, LE 27 JANVIER

Il ne semble guère possible d'obtenir de plus précieuse adhésion que celles qui seront tout l'attrait de la soirée de couronnement des "Prix d'action intellectuelle" organisée par l'A. C. J. C. le jeudi, 27 janvier, à la salle Saint-Sulpice. Non, non, vraiment!

M. Hector Lalonde, avocat, vice-président du comité central, présentera au public ce prêtre "retiré" dans sa modeste chambre du vieux séminaire de Québec et qui ne cesse de distribuer "la vie et la richesse" à sa génération.

En choisissant comme sujet de sa conférence le *Culte de la vérité*, Mgr Paquet veut rappeler par la "que peuples et individus marchent à une mort certaine, qui n'ont des hommes et des choses la notion véritable, celle que fournit la philosophie chrétienne. L'actualité, certains esprits superficiels lui reprochent parfois de n'en pas tenir compte suffisamment. Quelle méprise que la leur! La vérité ne change point et ce n'est nullement travailler à l'avancement de sa cause que de faire la cour à toutes les théories nouvelles, avec le soi-bénéfice de passer pour moderne. A ce dilettantisme, forme dangereuse de la paresse intellectuelle, disposition malade et chronique des esprits bornés, la lumineuse et pénétrante intelligence de Mgr Paquet a toujours fait la guerre. Peut-on lui en savoir trop gré? Le mal le plus à craindre à notre époque n'est-ce pas celui de tout voir et de tout lire, de se laisser charmer par les mots sonores, flamboyants, de ne vouloir entendre les sons graves et austères des idées justes dont la pénurie devient une menace de plus en plus sérieuse pour la pensée canadienne-française? Mgr Paquet est, pourrait-on dire, l'homme d'un seul livre. D'ailleurs, les ouvrages et combien choisis, dont il a fait ses instruments de travail, il en a extrait la "substantifique moëlle" pour les avoir pratiqués avec une persévérance toute bénédictine." (*L'Action française*)

IL Y A QUINZE ANS

Le Devoir, vendredi 12 janvier 1912

La session annuelle de la Législature en Colombie Anglaise, a été ouverte hier. La principale question à l'ordre du jour est celle de la construction d'un chemin de fer donnant accès à la vallée de la Rivière-à-Paix. Le plan qui sera soumis comporte la construction d'une ligne de mille milles de longueur, mettant Vancouver en communication directe avec les terres agricoles du nord de la province.

Ottawa, 12 — Un incendie a détruit la nuit dernière, l'église Saint-Jean situés rue Sussex. Les dommages sont d'environ \$40,000; en partie couverts par les assurances.

Une conflagration a eu lieu à Halifax la nuit dernière. A huit heures ce matin, l'incendie commença à minuit, avait consumé une dizaine d'édifices commerciaux. La bâtisse du *Halifax Herald* est détruite de fond en comble. On estime les pertes à un demi-million de piastres.

Lord Willingdon à Montréal

Lord Willingdon, gouverneur général du Canada, fera sa visite officielle à la ville de Montréal, mardi prochain. Le programme de la réception vient d'être définitivement tracé, comme suit:

A huit heures 30 du soir, arrivée du comte et de la comtesse de Willingdon et leur suite, à la gare Bonaventure.

A neuf heures, arrivée à l'hôtel de ville, où le maire les recevra à l'entrée du palais municipal, pour les conduire dans le grand hall d'honneur où un trône sera érigé à leur intention.

Tout le public sera admis à la réception et le maire présentera les principaux citoyens au gouverneur. Il y aura un orchestre qui jouera des airs nationaux.

On nous prie d'annoncer qu'au couvent de Verchères une partie de euchre aura lieu prochainement. On a préparé un joli programme musical pour la soirée et on décernera un grand nombre de prix.

Chapelle de Marie Réparatrice

1025 MONT-ROYAL OUEST

Jeudi soir, le 13 janvier, heure sainte habituelle de 8 à 9 heures avec office du Sacré-Coeur, amène d'honneur, chant du *Parce et Bénédiction* du Saint-Sacrement. Les chanteurs, les solistes et les membres de l'heure sainte sont priés d'être tous présents à cette première heure de l'année.

tre une jeune fille, orpheline sans défense et qui, autant que lui, avait besoin de gagner son pain.

So femme, simple aide de cuisine, avait vu une autre courageuse attitude, refusant toujours de collaborer aux brimades et à l'espionnage. Il connaissait l'histoire de la petite casserole bleue... Casserole d'honneur envoyée à Mélanie. Lui, il aurait pu parfaitement recevoir la sienne.

Loin de l'ambiance hargneuse, haineuse créée par Mélanie, Célestin voit plus froidement les choses, et il commence à éprouver une sorte de contrition qui, pour ne pas être parfaite, est une contrition tout de même.

Louis Hughe d'ailleurs ne lui a rien confié... pas même pourquoi ils roulaient ainsi tous les deux, en vitesse, vers Chamonix. Mais, dans les maisons où il y a des Mme Hughe et des Mélanie, les domestiques savent tout... ce qui est aujourd'hui, et ce qui pourra être demain; ce "tout" naturellement, sous bénéfice d'inventaire.

Célestin sait donc qu'on va vers Marie Durand, mais sans être absolument fixé sur les conditions où elle se trouve, et sur le but précis

que poursuit son jeune maître.

Et, un samedi soir, vers 4 heures, tout poussiéreux, l'auto s'engage dans l'unique rue qui dessert Chamonix... Louis Hughe, au volant, avance lentement, regardant à droite et à gauche, si, parmi la foule élégante qu'il croise, il n'aperçoit pas tout à coup le joli visage, dont le souvenir de grâce et de lumière est à jamais fixé dans son coeur.

Mais, ce soir-là, à l'hôtel des Alpes où il était descendu, Louis Hughe ne voit que de rougeoysants touristes et des femmes du monde qu'il ne connaît pas, et qui ne l'intéressent plus.

Une de ses grandes espérances est la messe du lendemain dans l'église de Chamonix.

Marie Durand, si pieuse, même au service d'une Américaine peut-être protestante, ne manquera pas sa messe le dimanche... son coin de bleu, comme elle disait avec un sourire triste, il y a quelques semaines. Or, à Chamonix, les messes sont matinales et ferventes à cause des nombreux pèlerins et fidèles qui viennent se reposer en ce cadre incomparable.

Donc, le lendemain, dimanche, Louis Hughe, dès la première mes-

J.-A. Massé, J. Dupré, Paul Saint-Germain, c.r., Paul Wattier, L.-G. Beaubien, W. Oulmet, J. Payer, Charles Champoux, J. Saint-Cyr, L. Rollin, Achille Latreille, Achille et Albert Bergevin, David Deschamps, J.-P. Coutlée, H.-C. Bellef, A.-P. Pigeon, M. Rodolphe Monty, J.-A. Nadeau, L.-S. Parizeau, E. Poitevin, H.-J. Grubert, L.-J. Mouton, J.-A. Lefebvre, J.-L.-K. Lafamme, M. Hogue, Félix Berger, Ludger Berger, Raoul Grothe, E. Robert, A. Lauzon, N.-A. McLaughlin, le colonel A. Roy, J.-H.-L. Pelletier, Emery Larivière, Victor Gaudet, Hilaire Corbell, Alphonse Bayard, lieutenant-colonel J. J. Barry, G.-A. Morrison, C.-A. Lamontagne, J.-L. Amyot, J. K. Shee, A. Cypriot, L.-G. Asselin, G. Martineau, J. S. Bock, J. Robert, J.-G. Oulmet, Dr A.-H. Desloges, Alphonse Lemieux, le Dr Gustave Lemieux, M.P.P., F.-X. de Grandpré, W. O. Olm, J.-A. Mercier, M.P. George Hill, Odeux Paquette, M. le juge Edouard Fabre-Surveyer, Emile Vedne, J.-E. Nelson, Alex. Moquin, H. Latreille, J. Latreille, Louis-J. Forget, H.-J. Hains, l'échevin J.-A.-A. Brodeur, Joseph Côté, Maurice Meriau, E.-G. Saint-Jean, J.-H. Laing, Eugène Villeneuve, George Brown, R. G. Walsh, A. J. Lawrence, J.-L. Gaudet, Félix Saint-Vincent, Hector Demers, l'échevin Georges Vandeleur, le notaire Jacques Malouin, de Valleyfield.

La levée du corps a été faite par l'abbé Rosaire Caron, curé de St-Georges.

M. l'abbé Albert Benoit, curé d'Athol, cousin de la défunte, a chanté le service assisté du R. P. McLeod et de l'abbé Eugène Garneau, vicaire à Saint-Georges comme diacre et sous-diacre. La chorale de la paroisse sous la direction de M. Joseph Morency, a rendu la messe de Pèros.

Les solistes furent: MM. Joseph Audette, Germain Lefebvre, R. Lépine et H. Delorme.

M. P. David touchait l'orgue. La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathie.

La dernière de Flup

C'est demain soir au Monument National, que la Société Canadienne d'Opéra, donnera la dernière représentation de *Flup*, opérette en trois actes de Joseph Szuic.

Les deux premières représentations de cette oeuvre ont été de vrais succès, et tous ont déclaré que *Flup* était une opérlette des plus gaies et des plus jolies.

Flup met en scène: MM. Gaston Saint-Jacques, Charles Goulet, Honoré Vallancourt, Armand Gauthier, Ernest Loiseleur, Paul Emile Lohiane, Lucien Quintal, P. Desjardins, Roger Filiatrault et autres. Mmes Suzanne Fleury, Geneviève

Meres, le *Castoria* de Fletcher et en usage depuis plus de 20 ans comme succédané agréable et inoffensif de l'huile de ricin, du parégorique, des gouttes pour la dentition et des purgatives calomniés, ne contient aucun narcotique. Un mode d'emploi éprouvé est décrit sur chaque paquet. Les médecins partout le recommandent. Celui

qui vous avez toujours acheté porte la signature de

Chas. H. Fletcher.

sa progression soulève quelques protestations. La messe commence et, à l'Evangile, un prêtre de Paris monte en chaire.

Il ne parle que pendant un quart d'heure, mais il parle de la montagne... "de cette montagne qu'ont aimée toutes les grandes âmes, parmi lesquelles resplendissent celles de Moïse et du Christ. Le Maître a choisi la montagne pour le plus magnifique de ses sermons; et la nuit qui précède la tragédie du Calvaire, ce fut sur la montagne des Oliviers qu'il alla chercher, avant la lutte suprême, le réconfort de sa dernière prière..."

Et ce prêtre a de telles envolées que Louis, lui-même, l'écoute... Il expose les leçons que donne la montagne: la vigilance, la prudence, l'audace, mais aussi la force, rude fleur née du désir ardent et de la volonté tendue, obstinée.

"... Comme la vie, la montagne exige qu'on s'entraîne méthodiquement pour elle; et il est bien dangereux de l'aborder sans préparation..."

(LA SUITE)

Le journal est imprimé aux Nos 3381340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, en réponse à la demande de l'administrateur et secrétaire.

Chez EATON

Magasin ouvert de 9 à 5.30 heures

POUR LES SPORTS D'HIVER

Pour le ski

Chemises en flanelle bleue, chaudes et confortables

2.75

Gulottes de ski, genre norvégien, en épaisse serge bleue

3.75

Casquettes de ski, en serge, cuir ou cuir-rette

2.00 à 2.50

Bonnes raquettes

9 x 29 pouces, la paire

1.85

10 x 33 pouces, la paire

2.25

11 1/2 x 36 pouces, la paire

2.75

12 x 42 pouces, la paire

3.25

REZ-DE-CHAUSSEE

Jeudi — Un étalage spécial de costumes et articles pour les sports d'hiver sera prêt au quatrième étage.

TELEPHONE UPTOWN 7000

T. EATON & CO. LIMITED
DE MONTREAL

ANTIKOR-LAURENCE
ENLEVE PROMPTEMENT LES
GROS VERRUES ET DURETÉS
SUR EFFICACE, SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25¢ par boîte
FRANCO PAR LA POSTE
PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

DITES TOUJOURS
CONTANT
quand vous demandez un
JAMBON
Vous aurez le meilleur.

HÔTEL PLACE VIGOR
SOUPER-DANSANT
TOUS LES SAMEDIS SOIRS
ORCHESTRE SPÉCIAL
\$1.50
PLACES RÉSERVÉES À MAIN 5720

située se glorifie de ses changements modernes qui feraient honneur à des villes de plusieurs fois sa population. Elle est prospère et progressive et maintient des affaires courantes et des liens sociaux avec sa soeur aînée plus forte, Montréal.

Le service ferroviaire entre ces villes est de la plus haute importance, fait reconnu par le Canadien National. Des trains quittent la gare Bonaventure à des heures convenables et donnent tout le confort et l'aisance possible.

Tous les détails du service des trains sont obtenus des agents du Canadien National ou au bureau des billets de la ville, 230, rue St-Jacques, Main 4731. (r.)

Les enfants pleurent pour avoir "Castoria"

Préparé spécialement pour bébés et enfants de tout âge

Meres, le *Castoria* de Fletcher et en usage depuis plus de 20 ans comme succédané agréable et inoffensif de l'huile de ricin, du parégorique, des gouttes pour la dentition et des purgatives calomniés, ne contient aucun narcotique. Un mode d'emploi éprouvé est décrit sur chaque paquet. Les médecins partout le recommandent. Celui

qui vous avez toujours acheté porte la signature de

Chas. H. Fletcher.

sa progression soulève quelques protestations. La messe commence et, à l'Evangile, un prêtre de Paris monte en chaire.

Il ne parle que pendant un quart d'heure, mais il parle de la montagne... "de cette montagne qu'ont aimée toutes les grandes âmes, parmi lesquelles resplendissent celles de Moïse et du Christ. Le Maître a choisi la montagne pour le plus magnifique de ses sermons; et la nuit qui précède la tragédie du Calvaire, ce fut sur la montagne des Oliviers qu'il alla chercher, avant la lutte suprême, le réconfort de sa dernière prière..."

Et ce prêtre a de telles envolées que Louis, lui-même, l'écoute... Il expose les leçons que donne la montagne: la vigilance, la prudence, l'audace, mais aussi la force, rude fleur née du désir ardent et de la volonté tendue, obstinée.

"... Comme la vie, la montagne exige qu'on s'entraîne méthodiquement pour elle; et il est bien dangereux de l'aborder sans préparation..."

(LA SUITE)

Le journal est imprimé aux Nos 3381340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, en réponse à la demande de l'administrateur et secrétaire.

La Bonne Cuisine

POMMES DE TERRE AU CELERI

Faites cuire des pommes de terre à l'eau avec quelques branches de céleri. Délayez une cuillerée de farine dans du beurre; mettez après les avoir fait égoutter, vos légumes dans ce roux. Laissez mijoter une vingtaine de minutes. Avant de servir, exprimez le jus d'un citron dans la sauce.

POTAGE CHARLOTTE

Faire fondre doucement un bon morceau de beurre frais sur un feu doux, mettre dedans quatre cuillerées de farine d'avoine, laisser cuire jusqu'à ce que le tout soit doré et ajouter un litre de bouillon ou de bouillon de cuisson de légumes et laisser cuire une heure. Au moment de servir ajouter un verre de lait chaud.

ENDIVES GLACEES

Faites-les blanchir après les avoir soigneusement ficelées. Beurrer fortement une casserole, les y ranger, saler, poivrer et arroser d'un bon jus de rôti de veau; faire réduire pendant quinze à vingt minutes et servir, recouvertes du peu de jus qui reste.

CONSEILS PRATIQUES

TACHES DE BOUE

Dans certaines grandes villes les taches de boue sont très difficiles à enlever. Il faut procéder comme



Jeunes pigeons

Demain, notre rayon de la volaille fait une offre spéciale de jeunes pigeons. Ce sont de superbes volatiles, jeunes, tendres et de premier choix. Un beau plat de pigeon rôti, servi avec sauce au palm et rôtis, un pâté au pigeon ou un ragout de pigeon sont des recettes qu'il vaut la peine d'essayer. Nous pouvons vous les recommander en toute confiance.

Jeunes pigeons fantaisie, le couple 65
Poules à bouillir fraîches tuées, 3 à 4 livres, la livre . . .30
Fèves vertes fraîches, la livre 38
Fraises fraîches de fantaisie, la boîte d'une pinte . . .95
Excellents rôtis de bœuf dans les côtes, désossés et roulés, viande solide, la livre 38

Dindes nourries en épicerie
Chapons nourris au lait
Canetons du lac Brôme
Poulets à griller du printemps

GILDEYES DE WINNIPEG
la livre 40
Cailles sud-américaines
Perdrix françaises
Pigeons anglais
Faisans anglais

Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones - Plateau 4121

Feuilleton du "DEVOIR"

La Femme aux yeux fermés

par PIERRE L'ERMITE

33 (Suite)
CHAPITRE XVIII

Pendant ce temps, Louis Hughe roule vers Chamonix, Célestin et lui se remplaçant, d'heure en heure au volant de l'auto.

Il roule, Louis Hughe, dans une sorte d'exaltation, emporté par l'éternelle magie de l'amour.

A mesure qu'il s'éloigne de l'usine, des clients, des affaires, du cadre monotone de ses occupations habituelles et de la grisaille de Paris, cette exaltation augmente. Ses ailes comprimées dans le corset de fer des facilités, semblent s'ouvrir à l'air libre, à l'appel tranquille et puissant de la simple na-

ture, telle qu'elle sortit des mains de Dieu.

Autant que possible, Louis Hughe évite les villes; il a faim et soif d'espace et de solitude.

Et là-bas, loin... très loin, à la ligne d'horizon, il cherche déjà à voir poindre les sommets neigeux au pied desquels s'est réfugiée la bien-aimée.

Célestin l'observe, très mal à l'aise. Car d'un côté, il y a Mélanie et Mme Hughe... de l'autre ses deux maîtres, et peut-être tout l'avenir de la maison.

Au fond, il n'est pas fier de lui. Il a agi comme un muile, partant lâchement en guerre, à la remorque d'une marionnette qu'il déteste, con-

tre une jeune fille, orpheline sans défense et qui, autant que lui, avait besoin de gagner son pain.

So femme, simple aide de cuisine, avait vu une autre courageuse attitude, refusant toujours de collaborer aux brimades et à l'espionnage. Il connaissait l'histoire de la petite casserole bleue... Casserole d'honneur envoyée à Mélanie. Lui, il aurait pu parfaitement recevoir la sienne.

Loin de l'ambiance hargneuse, haineuse créée par Mélanie, Célestin voit plus froidement les choses, et il commence à éprouver une sorte de contrition qui, pour ne pas être parfaite, est une contrition tout de même.

Louis Hughe d'ailleurs ne lui a rien confié... pas même pourquoi ils roulaient ainsi tous les deux, en vitesse, vers Chamonix. Mais, dans les maisons où il y a des Mme Hughe et des Mélanie, les domestiques savent tout... ce qui est aujourd'hui, et ce qui pourra être demain; ce "tout" naturellement, sous bénéfice d'inventaire.

Célestin sait donc qu'on va vers Marie Durand, mais sans être absolument fixé sur les conditions où elle se trouve, et sur le but précis

LA VIE SPORTIVE

LES BRUINS ONT TRIOMPHE DU CHICAGO

LE CLUB D'ARTHUR ROSS A REMPORTE UNE VICTOIRE DECISIVE SUR LES EPERVIER NOIRS HIER SOIR — HITCHMAN REMPLACE SHORE

RESULTAT: 6 A 3

Boston, 12.—Les Eperviers Noirs de Chicago ont paru pour la première fois hier soir dans une partie de la Ligue Nationale de hockey contre les Bruins de Boston. La joute fut une joute dure et sans répit car une victoire pour le club local signifiait une égalité pour la seconde place dans la division américaine. Actives par leur défaite aux mains des Marrons de Montréal samedi dernier, ils étaient prêts pour la bataille contre les visiteurs, qui sont arrivés confiants après une victoire de 4 à 0 contre le Pittsburgh. Les Boston ont emporté cependant avec un résultat de 6 à 3. Lionel Hitchman a commencé à la place d'Eddie Shore sur la défense. Shore souffre d'un rhume.

Alignement des équipes:

Boston	Chicago	
Stewart	but	Lehman
Hitchman	déf.	Trapp
Cleghorn	déf.	Fraser
Herberts	centre	Irvin
Galbraith	aile	Dye
Cooper	aile	Hay
Stuart	subs.	Wilson
Frederickson	subs.	McVeigh
McKinnon	subs.	McKay
Shore	subs.	Doraty

Arbitres: Hewitson et Ritchie.

Première période:

Chicago, MacKay	2.43
Boston, Oliver	8.11
Boston, Frederickson	0.12
Boston, Oliver	0.57
Boston, Oliver	0.16
Chicago, MacKay	3.35

Punitions: Herberts (2), MacKay, Traub, Shore.

Deuxième période:

Chicago, Dye	17.04
Boston, Oliver	17.28

Punitions: Trapp.

Troisième période:

Boston, Herberts	17.16
------------------	-------

Punitions: Shore, Trapp.

Les Sénateurs l'emportent sur Saint-Patrick

BOURGHAULT EVITE UN BLANCHISSAGE A SON CLUB EN COMPTANT L'UNIQUE POINT DES IRLANDAIS. OTTAWA A TRIOMPHE DES TORONTO-SENS PAR 4 A 1.

FINNEGAN REMPLACE SMITH

Ottawa, 12.—Les Sénateurs d'Ottawa ont mis une autre victoire à leur crédit hier soir, en triomphant du St-Patrick, de Toronto, par un résultat de 4 à 1, dans une joute très intéressante des séries de la Ligue de Hockey Nationale. Cette partie fut disputée en présence d'une assistance peu nombreuse.

Les Sénateurs se trouvaient privés de Hootley Smith, qui a été suspendu pour une partie, et a reçu une amende de cinquante dollars. On a annoncé que Frank Finnegan, dont le contrat expire cette année, a renouvelé pour trois ans, avec une forte augmentation de salaire. Finnegan a fait plutôt sensation dans l'Ottawa cette année.

Alignement des équipes:

Ottawa	Toronto	
Connell	but	Roach
Clancy	défense	Brydge
Boucher	défense	McGaffrey
Nighbor	centre	Carson
Denneny	aile	Day
Finnegan	aile	Bailey
Gorman	sub.	Corbeau
Smith	sub.	C. Denneny
Kilrea	sub.	Cox
Adams	sub.	Bourgeault
Halliday	sub.	Keeling
Arbitres:	Cooper	Smeaton et George Mallinson, Montréal.

SOMMAIRE

Première période:

Ottawa, Finnegan	10.20
------------------	-------

Deuxième période:

Ottawa, Denneny	18.20
-----------------	-------

Troisième période:

Ottawa, Nighbor	5.10
Toronto, Bourgeault	5.50
Ottawa, Gorman	14.15

LE RESULTATS DE DE N.H.L.

Rangers 3, Montréal 2.
Ottawa 4, St-Patrick 1.
Montréal 1, American 0.
Boston 6, Chicago 3.

POSITION DES CLUBS

Section canadienne	G.	P.	N.	Pts.
Ottawa	14	2	30	
American	10	9	21	
Canadien	8	10	17	
Montréal	7	10	16	
St-Patrick	6	11	13	

Section américaine	G.	P.	N.	Pts.
Rangers	11	6	23	
Chicago	9	9	19	
Boston	9	9	19	
Detroit	7	11	15	
Pittsburg	6	10	13	

JOUTES DE LA SEMAINE

Jeu de hockey à Montréal.
Ottawa à Pittsburgh.
St-Patrick à Rangers.
Boston à Detroit.
Samedi soir
Canadien à Montréal.
Boston à Ottawa.
Detroit à St-Patrick.
Américains à Pittsburgh.

Les Américains sont défaits par Detroit

LES COUGARS ONT CAUSE UNE SURPRISE EN BATTANT LE NEW-YORK PAR 1 A 0. APRES UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE — AU MADISON SQUARE GARDEN

KEATS COMPTE LE POINT

New-York, 12.—Le club Detroit a causé une désagréable surprise au club New-York Américain, hier soir, en triomphant de l'équipe de Newy Lalonde par un résultat de 1 à 0, au Madison Square Garden.

Un point enregistré par Duke Keats sur une passe de Art. Duncan après trois minutes et quarante-six secondes de jeu supplémentaire à donné la victoire aux Cougars.

Alignement:

Detroit	Americains	
Holmes	but	Forbes
Loughlin	déf.	Conacher
Duncan	déf.	Reise
Foyston	centre	Burch
Walker	aile	S. Green
Arbour	aile	R. Green
Kents	subs.	Roach
Halderson	subs.	Bouchard
Gordon	subs.	Boucher
Sheppard	subs.	Scott
McKinnon	subs.	Simpson

SOMMAIRE

Première période:

Pas de points.

Punitions: Boucher.

Deuxième période:

Pas de points.

Troisième période:

Pas de points.

Période supplémentaire

1-Detroit-Keats	3.46
-----------------	------

Arbitre: Dr. Jerry Lafontaine, Toronto.

LES ACTIVITES AU CONSEIL LAFONTAINE

Les membres du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb continuent de s'occuper fort activement des organisations faites à leur conseil et les officiers des divers comités ne manquent pas d'encouragement. Pendant le mois de janvier les membres ne resteront pas inactifs car plusieurs soirées seront données à la salle de la rue Sherbrooke est. Les dates que les membres sont priés de prendre note sont les suivantes:

Mardi, 12, réunion de l'exécutif.
Jeudi, 13, soirée de famille.
Lundi, 17, conférence publique.
Mardi, 19, assemblée régulière.
Jeudi, 20, soirée des dames.
Mercredi, 26, réunion de l'exécutif.
Jeudi, 27, soirée sociale.

Comme on peut le voir le Conseil Lafontaine ne néglige rien pour fournir des distractions à ses membres et il est à espérer que ceux-ci ne manqueront pas de répondre par le mot "présent" à toutes ces invitations.

Les organisations faites au Conseil Lafontaine sont faites dans le but de permettre aux membres de se mieux connaître et afin de venir en aide à ses œuvres de bienfaisance et de charité. C'est de plus des excellentes occasions de s'amuser, tout en contribuant d'une manière efficace au bon fonctionnement de l'association.

TOURNOI DE BILLARD

Nous croyons intéresser les membres du Conseil Lafontaine en donnant aujourd'hui le classement des joueurs dans le tournoi de billard américain et de billard à blouses qui se poursuit activement depuis quelque temps:

BILLARD AMERICAIN

CLASSE SPECIALE

E. Major	G.	P.	A.	Pts.
J. Reche	1	1	8	
L.-P. Boutin	3	3	4	
J.-D. Allard	2	2	6	
B. Charron	1	2	7	
M. Pelletier	0	2	8	

Plus forte série: Allard, 30.
Plus forte moyenne: Allard, 4.44.

CLASSE A

C.-S. Cuvillier	G.	P.	A.	Pts.
A. Ladouceur	3	0	4	
P. Phaneuf	2	1	4	
A. Bouthillier	3	3	4	
H. Grothe	1	3	4	
Rév. J.-O. Piette	1	2	4	
C.-A. Saint-Pierre	0	1	6	
A.-D. Gagné	0	4	3	

Plus forte série: P. Phaneuf, 19.
Plus forte moyenne: H. Grothe, 2.54.

CLASSE B

R. Riendeau	G.	P.	A.	Pts.
Dr. J.-E. Gagné	5	0	7	
J.-E. Caron	9	2	1	
Dr. J. Julien	3	1	8	
Dr. V. Mayotte	2	3	9	
J.-B. Dupuis	3	4	5	
A. Saint-Pierre	2	3	7	
E. Duverger	2	7	3	
O. Lefebvre	1	5	6	
E. Robitaille	0	3	9	
P.-E. Damien	0	3	9	
P.-A. Hubert	0	4	8	
A. Beaudry	0	12		

Plus forte série: R. Riendeau, 20.
Plus forte moy.: R. Riendeau, 2.78.

CLASSE C

E. Gauthier	G.	P.	A.	Pts.
L. Desnoyers	5	2	1	
C.-E. Cofsky	4	2	2	
J.-M. Bernier	4	2	2	
N. Morrison	1	1	6	
G. Loiselle	1	2	5	
G. Lapierre	1	5	2	
P. Phaneuf, jr.	0	3	5	
E. Doucet	0	4	4	

Plus forte série: E. Gauthier, 10.
Plus forte moy.: J.-M. Bernier, 1.94.

CLASSE D

A.-D. Gagné	G.	P.	A.	Pts.
A. Saint-Pierre	3	3	1	
R. Riendeau	3	3	1	
J.-M. Bernier	2	3	2	
J.-D. Allard	2	3	2	
A. Beaudry	0	1	6	

BILLARD A BLOUSES

E. Duverger	G.	P.	A.	Pts.
A.-D. Gagné	3	1	3	
A. Saint-Pierre	3	3	1	
R. Riendeau	3	3	1	
J.-M. Bernier	2	3	2	
J.-D. Allard	2	3	2	
A. Beaudry	0	1	6	

Billy Burch est en tête des compteurs

Billy Burch, joueur de centre et capitaine du club New-York Américain, est en tête de la ligue de hockey Nationale avec un total de 20 points.

Voici le classement des compteurs de la ligue professionnelle:

SECTION CANADIENNE

Burch, Américain	P.	A.	Pts.
Carson, St-Patrick	13	7	20
Bailey, St-Patrick	12	3	15
Day, St-Patrick	8	5	11
Broadbent, Montréal	7	3	10
Stewart, Montréal	7	3	10
Himes, Américain	6	2	9
Morenz, Canadien	6	2	9
Boucher, Ottawa	6	2	8
Denneny, Ottawa	6	2	8
Conacher, Américain	5	3	8
Phillips, Montréal	5	3	8
Joliat, Canadien	5	2	7
Ciency, Ottawa	5	2	7
R. Green, Américain	5	1	6
Kilrea, Ottawa	4	2	6
Munro, Montréal	4	2	6
Denneny, St-Patrick	5	0	5
Finnigan, Ottawa	5	0	5
Scott, Américain	4	1	5
Nighbor, Ottawa	4	1	5
Boucher, Canadien	4	0	4
Scott, Canadien	4	0	4
Siebert, Montréal	4	0	4
H. Smith, Ottawa	3	1	4
Leduc, Canadien	3	1	4
Gardiner, Canadien	3	1	4
Reise, Américain	2	2	4
Roach, Américain	3	0	3
Adams, Ottawa	2	1	3
Mantha, Canadien	2	1	3
Noble, Montréal	2	1	3
Gagné, Canadien	2	0	2
A. Smith, Ottawa	1	1	2
Hart, Canadien	1	1	2
McCafray, St-Patrick	0	2	2

SECTION AMERICAINE

Dye, Chicago	P.	A.	Pts.
Irvin, Chicago <td>13</td> <td>3</td> <td>16</td>	13	3	16
McKay, Chicago <td>10</td> <td>6</td> <td>16</td>	10	6	16
Shppard, Detroit <td>8</td> <td>4</td> <td>12</td>	8	4	12
Cooper, Boston <td>7</td> <td>3</td> <td>10</td>	7	3	10
Frederickson, Detroit <td>6</td> <td>4</td> <td>10</td>	6	4	10
W. Cook, Rangers <td>8</td> <td>1</td> <td>9</td>	8	1	9
Hay, Chicago <td>6</td> <td>3</td> <td>9</td>	6	3	9
Herberts, Boston <td>6</td> <td>3</td> <td>9</td>	6	3	9
Shore, Boston <td>5</td> <td>3</td> <td>8</td>	5	3	8
McVeigh, Chicago <td>5</td> <td>3</td> <td>8</td>	5	3	8
Oliver, Boston <td>5</td> <td>3</td> <td>8</td>	5	3	8
Wilson, Chicago <td>4</td> <td>4</td> <td>8</td>	4	4	8
Kents, Boston <td>4</td> <td>4</td> <td>8</td>	4	4	8
F. Cook, Rangers <td>6</td> <td>1</td> <td>7</td>	6	1	7
Loughlin, Chicago <td>5</td> <td>2</td> <td>7</td>	5	2	7
Fraser, Chicago <td>5</td> <td>2</td> <td>7</td>	5	2	7
Foyston, Detroit <td>3</td> <td>4</td> <td>7</td>	3	4	7
McKinnon, Pittsburgh <td>6</td> <td>0</td> <td>6</td>	6	0	6
Brown, Rangers <td>4</td> <td>2</td> <td>6</td>	4	2	6
Milks, Pittsburgh <td>5</td> <td>0</td> <td>5</td>	5	0	5
Darragh, Pittsburgh <td>4</td> <td>1</td> <td>5</td>	4	1	5
Gordon, Detroit <td>3</td> <td>2</td> <td>5</td>	3	2	5
Boucher, Rangers <td>2</td> <td>3</td> <td>5</td>	2	3	5
McCurry, Pittsburgh <td>3</td> <td>1</td> <td>4</td>	3	1	4
Johnson, Rangers <td>3</td> <td>1</td> <td>4</td>	3	1	4
Abel, Rangers <td>3</td> <td>1</td> <td>4</td>	3	1	4
Murdoch, Rangers <td>3</td> <td>1</td> <td>4</td>	3	1	4
Oatman, Detroit <td>3</td> <td>0</td> <td>3</td>	3	0	3
Drury, Pittsburgh <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td>	2	1	3
Galbraith, Boston <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td>	2	1	3
Arbour, Detroit <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td>	2	1	3
Cleghorn, Boston <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td>	2	1	3
Arbour, Pittsburgh <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td>	1	2	3
White, Pittsburgh <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td>	2	1	3
Walker, Detroit <td>0</td> <td>3</td> <td>3</td>	0	3	3
Colton, Pittsburgh <td>2</td> <td>0</td> <td>2</td>	2	0	2
Thompson, Rangers <td>2</td> <td>0</td> <td>2</td>	2	0	2
Halderson, Detroit <td>2</td> <td>0</td> <td>2</td>	2	0	2
Stuart, Boston <td>2</td> <td>0</td> <td>2</td>	2	0	2
Kitchen, Detroit <td>0</td> <td>2</td> <td>2</td>	0	2	2

LIGUE NATIONALE

New-York, John J. McGraw.
Brooklyn, Wilbert Robinson.
Boston, David J. Bancroft.
Philadelphia, John P. McInnis.
Chicago, Joe V. Mc Carthy.
Cincinnati, Jack Hendricks.
Pittsburg, Owen Bush.
St-Louis, Robert O'Farrell.

LIGUE AMERICAINE

New-York, Miller J. Huggins.
Boston, William Carrigan.
Philadelphia, Connie Mack.
Washington, Stanley J. Harris.
Chicago, Ray Schalk.
Cleveland, Jack McCallister.
Detroit, George Moriarty.
St-Louis, Dan Howley.

Tous les clubs ont choisi leur camp d'entraînement. Treize sur seize ont en Floride. Les Cubs et les Pirates seront en Californie; les Reds Sox à la Nouvelle-Orléans; les White Sox, à Sheperdport, La., et les Tigers à San Antonio, Texas.

LIGUE NATIONALE

New-York, Saratoga, Flo.
Brooklyn, Clearwater, Flo.
Boston, St-Petersburg, Flo.
Philadelphia, Bradentown, Flo.
Chicago, Catalina Island, Cal.
Cincinnati, Orlando, Flo.
Pittsburg, Paso Poble, Cal.
St-Louis, Avon Park, Flo.

LIGUE AMERICAINE

New-York, St-Petersburg, Flo.
Boston, Nouvelle-Orléans, La.
Philadelphia, Fort Myers, Flo.
Chicago, Shreveport, La.
Cleveland, Lakeland, Flo.
Detroit, San Antonio, Texas.
St-Louis, Tarpon Springs, Flo.

LES CONCOURS A SAINT-MORITZ

Saint-Moritz, Suisse, 12.—Le comité suisse des Jeux Olympiques vient de publier la liste des principaux concours qui seront disputés à Saint-Moritz, en 1928, à l'occasion des Jeux Olympiques. On a rendu public en même temps la liste des champions des sports d'hiver.

Voici la liste des principaux concours:

Courses en ski: longue distance, 50 kilomètres; courtes distances, 18 kilomètres; sauts; courses combinées; courses de patrouille militaires; hockey sur la glace; "bob sled"; courses en patin, 500, 1,500, 5,000 et 10,000 mètres; patinage de fantaisie pour dames et messieurs; patinage pour couples.

Voici la liste des champions olympiques de sports d'hiver:

Course de 50 kilomètres en ski: Thorleif Hang, de Norvège. Temps: 3.44.32.

Course de 18 kilomètres en ski: Thorleif Hang, de Norvège. Temps: 1.34.31.4.

Course combinée (course et saut): Thorleif Hang, de Norvège.

Saut en ski: Tulin Thams, du Norvège.

Patrouille militaire, 30 kilomètres: Suisse. Temps: 4.00.06 ou 3.56.06.

Classification générale pour les courses en patins: Klass Thunberg, de Finlande, 5.5 points.

Course de 500 mètres en patin: Jewtrow, des Etats-Unis, temps 0.44.

Course de 1,500 mètres: Klass Thunberg, de Finlande, Temps: 2.20.8.

Course de 5,000 mètres: Klass Thunberg, de Finlande, Temps: 8.39.

Course de 10,000 mètres: Skulnabb, de Finlande, temps: 10.08.4.

Patinage de fantaisie pour dames: Mme Jorosz-Szabo, d'Autriche.

Patinage de fantaisie pour hommes: Gillis Grafstrom, de Suède.

Patinage de fantaisie pour couples: Mlle Englemann et M. Berger, Hockey sur glace, Canada.

Curling: Canada-Bretagne. "Bob-sled", Acrobate, Suisse.

L'ENTRAINEMENT DES CLUBS DES LIGUES MAJEURES

TREIZE EQUIPES IRONT EN FLORIDE TANDIS QUE DEUX AUTRES SE RENDRONT EN LOUISIANE, ET UNE AUTRE AU TEXAS AFIN DE SE PREPARER POUR LES PROCHAINES SERIES

New-York, 12.—Depuis la clôture de la saison 1926, huit clubs des ligues majeures de baseball ont changé de gérants. Cinq nouveaux pilotes figureront dans la ligue Américaine au printemps.

Dans le circuit Johnson, George Moriarty, arbitre prendra la place de Ty Cobb comme gérant des Tigers; Jack McCallister, ancien scout des Indians, succédera à Tris Speaker; Dan Howley, qui a conduit le Toronto au championnat de la ligue Internationale, dirigera les Browns à la place de George Sisler; le receveur de Bill McKee occupera la position d'Eddie Collins sur l'alignement des White Sox, et Bill Corrigan prendra la place de Lee Fohl chez des Red Sox.

Dans la ligue Heydler, le receveur Bob O'Farrell, "le joueur le plus utile pour son club en 1926", prendra la direction des Cardinals à la place de Rogers Hornsby, maintenant capitaine des Giants; Dannie Bush, de l'Indianapolis, de l'Association Américaine, sera le pilote de Bill McKee chez les Pirates, et "Stuffy" McInnis dirigera les Phillies à la place d'Arthur Fletcher.

Cinq des nouveaux gérants sont des receveurs ou d'anciens receveurs, Schalk et O'Farrell sont encore en service actif. Howley, Carrigan et McCallister ont déjà figuré en arrière du marbre.

La ligue Nationale n'aura que trois joueurs gérants l'été prochain. Ce sont Dave Bancroft, court-arrière des Braves; McInnis, des Phillies et O'Farrell, des Cardinals. Il y aura deux joueurs gérants dans la ligue Américaine, soit Stanley Harris, des Senators, et Schalk, des White Sox.

Les pilotes des ligues majeures s'alignent comme suit pour 1927:

LIGUE NATIONALE

New-York, John J. McGraw.
Brooklyn, Wilbert Robinson.
Boston, David J. Bancroft.
Philadelphia, John P. McInnis.
Chicago, Joe V. Mc Carthy.
Cincinnati, Jack Hendricks.
Pittsburg, Owen Bush.
St-Louis, Robert O'Farrell.

LIGUE AMERICAINE

New-York, Miller J. Huggins.
Boston, William Carrigan.
Philadelphia, Connie Mack.
Washington, Stanley J. Harris.
Chicago, Ray Schalk.
Cleveland, Jack McCallister.
Detroit, George Moriarty.
St-Louis, Dan Howley.

L'enquête sur l'incendie du "Laurier Palace"

Le commissaire Quinn préside --- La petite salle d'audience débord --- Plusieurs avocats y assistent --- M.

Lowand, longuement questionné, répond évasivement --- Où l'incendie a éclaté --- Des enfants empilés les uns sur les autres --- Récit de quelques témoins.

Lowand a été condamné il y a plus d'un an pour admission de mineurs --- Une porte sans issue

L'enquête afin de déterminer les responsabilités et les causes de l'incendie qui a éclaté au théâtre de cinéma *Laurier Palace*, dimanche après-midi vers deux heures, causant une panique au cours de laquelle 77 enfants ont perdu la vie et une trentaine d'autres ont été blessés, s'est ouverte hier après-midi devant M. Emmett Quinn, commissaire des incendies.

La petite salle d'audience était remplie bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'enquête d'une foule compacte composée surtout d'avocats, de journalistes et de représentants des compagnies d'assurances. Une petite salle d'attente était elle aussi remplie de personnes appelées comme témoins.

Le lieutenant Perreault

Le premier témoin entendu ensuite a été le lieutenant Raoul Perreault, de la caserne No 13, qui se trouve en face du *Laurier Palace*. Selon le lieutenant Perreault, c'est à 1 h 45, vers 1 h 45, qu'il a vu de la fumée s'échapper des ouvertures du théâtre, c'est une personne qui est venue à la caserne, en face, l'avertir que le feu était pris au cinéma. La caserne des pompiers et le poste de police se trouvaient à environ 250 pieds du lieu du sinistre. En sortant de la caserne, il a vu de la fumée qui s'échappait des fenêtres, à l'étage du poulailleur. Au même moment, il a entendu un bruit de carreaux et des enfants couraient vers les fenêtres du poulailleur sur la marquise. Il a appuyé une échelle à la marquise et, pendant que l'on sauvait les enfants qui se trouvaient là, il est entré dans le théâtre et s'est dirigé vers l'escalier, du côté de la poulaille. "Là, dit-il, les enfants étaient empilés les uns sur les autres; il y en avait trois pieds et demi de haut". Il n'a donc pas été capable de sortir par la porte qui se trouvait au pied de cet escalier et revint sur ses pas. Il vit des enfants couchés par terre, entremêlés. Il tira sur leurs vêtements pour essayer de les arracher de l'amas de chair humaine, mais l'étoffe cédait et lui resta dans les mains. Il remonta jusqu'à la fenêtre qui donne sur la marquise et jeta des enfants, par cette fenêtre, à ses camarades. En entrant dans le théâtre, il a bien vu de la fumée, mais pas de feu, il n'a pas vu de feu près de la cellule du machiniste.

A M. Quinn qui lui demande, quelles sont, selon lui, les causes de l'incendie, le lieutenant Perreault répond qu'il lui serait difficile de donner une réponse satisfaisante. Pourtant, il croit que le feu a éclaté entre les deux planchers, au milieu du poulailleur, mais plutôt du côté est où le feu fit le plus de ravages.

A M. Germain, le témoin dit que les portes du théâtre ouvraient vers l'extérieur. Il ajoute que les portes des escaliers qui conduisaient au poulailleur étaient des portes volantes, s'ouvrant dans les deux sens.

M. H.-P. Lavigne

Le témoin suivant, Henri-Paul Lavigne, 16 ans, 1809 rue Notre-Dame est, dit qu'il était au théâtre occupant le premier banc de la première rangée du poulailleur lorsque le feu se déclara. Il y avait, au moment du feu, des enfants debout à l'arrière. Il a vu le feu sortir du plancher et l'a dit à son compagnon qui se mit à crier: "Au feu". Le feu était pris en dessous du plancher de la galerie. En entendant crier: "Au feu" tous les enfants se levèrent. Le machiniste sortit de sa cellule et cria: "Ce n'est rien, il n'y a pas de danger". Après cela, il n'eut plus connaissance de rien, car il se sauva vers l'escalier.

Le commissaire Quinn demanda au témoin s'il pourrait identifier le machiniste, un nommé Massicotte, et, sur sa réponse affirmative, on l'amena. "C'est lui", dit le témoin. Le jeune Lavigne ajoute qu'ensuite il resta dans l'escalier, tous les enfants se lamentaient. Ne pouvant plus avancer dans l'escalier et ne voyant plus clair à cause de la fumée de plus en plus dense, il s'appuya au mur. Les pompiers percèrent alors la muraille et le libérèrent.

Le film se déroulait encore

M. Chauvin demanda au témoin s'il connaît l'enfant qui cria: "Au feu!" mais le témoin répond dans la négative. Il se souvient que lorsque son compagnon de banc a crié: "Au feu!" il n'y avait pas d'enfants dans l'escalier. Il connaissait un petit Ménard qui se trouvait près de lui et il lui dit: "Viens-t'en, le feu est pris!" et il se sauva. Le feu, dit-il à M. Chauvin, était sous mes

pieds. Après le cri fatidique, le machiniste sortit de sa boîte pour aller aux petits de garder leurs sièges. Il se souvient que le film continuait de se dérouler toujours sur l'écran.

Quant il est entré au cinéma, il a vu un placier, il n'y avait qu'un seul pour le poulailleur, selon lui. Il n'y avait pas de portes de sortie donnant sur l'extérieur, mais il sait qu'il y avait deux portes de sortie à l'arrière du cinéma. Quand il descendit l'escalier fatal, il y avait déjà un grand nombre d'enfants tombés par terre et entremêlés. "J'essayai de remonter, dit-il, mais il y avait trop de monde derrière moi et je parvins à rester debout, collé au mur. Ordinairement, continuait-il, il y avait un placier en haut de l'escalier. Les portes d'en haut ouvraient par en dedans et s'accrotaient sur le côté. Il n'a pas remarqué dans quel état étaient les portes après l'incendie. Au moment où il descendit dans l'escalier, il y avait encore des lumières mais après elles se sont éteintes. Il n'a vu personne tentant d'atteindre le feu.

M. Germain, le témoin dit qu'il n'a jamais vu personne au théâtre revêtue d'un uniforme de pompier.

A M. Lefebvre, il dit qu'il y avait une seule porte de sortie, au pied de l'escalier. Cette porte ouvrait du dedans mais, à sa connaissance, elle n'était jamais fermée.

M. George Laberge

M. Georges Laberge, 32 ans, 1770 rue Sainte-Catherine est, un employé de la maison Dupuis Frères, déclare que son fils était au cinéma *Laurier Palace* après-midi du feu. Lui-même avait décidé d'aller jouer une partie de quilles, mais comme il savait que le dimanche après-midi, le théâtre se remplissait, il eut comme un pressentiment et s'acheta un billet de parterre. Il était assis au milieu même du théâtre lorsque quelqu'un se mit à crier: "Au feu!" Il monta sur un banc et dit à la foule des adultes qui se trouvaient là: "Ce n'est pas grand chose, gardez vos places". Il avait pour but d'empêcher la foule des adultes de se précipiter vers les sorties et, par le fait même, d'empêcher les enfants de sortir. Les ampoules électriques, au-dessus des portes de sortie étaient allumées, mais il ne sait pas si ces portes étaient ouvertes. Quand il a vu la foule se précipiter, malgré ses avis, vers les portes, il est monté au poulailleur où se trouvait son fils, par l'escalier de la rue Desery. Il entendit des plaintes d'enfants de l'autre côté du poulailleur. Il était alors lui-même affecté par la fumée très dense qui se répandait dans le théâtre mais il vit deux ou trois enfants qui sortaient par les chaises sur la marquise. Il parvint à l'escalier de l'autre côté, où les enfants périrent, et pétierna une petite fille; il la prit sous ses bras, mais, s'apercevant que ses forces l'abandonnaient, il se laissa dans l'escalier, vers l'endroit où il savait que l'escalier faisait un coude. Il parvint alors à remonter l'escalier, sauta du poulailleur dans le parterre et gagna la rue. Il se souvient que lorsque retentit le cri: "Au feu!" le film comique tournait toujours. Les lumières du cinéma étaient alors éteintes ou tamisées, comme elles le sont toujours au cours de la représentation, mais celles des portes de sortie étaient allumées. Les lumières manquèrent alors soudainement pendant environ trois minutes.

Un court-circuit

Le témoin dit qu'il est électricien et qu'il a pensé, lorsqu'on cria "Au feu!" que des fils à découvert avaient pu se frotter l'un contre l'autre, produisant une légère fumée qui se dissipait bientôt. Lorsqu'il est monté au poulailleur, il n'a pas vu de feu près de la cellule du machiniste.

A M. Chauvin, le témoin dit qu'il avait déjà travaillé au théâtre comme placier trois ou quatre soirs. Il ne sait pas si les fils étaient bien protégés. Il ne sait pas non plus si la salle était remplie en bas. Quand il est monté au poulailleur, il a remarqué de la fumée vers l'arrière du cinéma. A ce moment, tous les enfants couraient vers les escaliers. "J'ai alors cherché à sauver des enfants, dit-il, le mien était là". Il n'a pas vu d'employés du théâtre montant les escaliers. Une fois dans la rue, il ne se souvient plus avoir vu de pompiers ou de policiers, il était trop énév.

Dans l'escalier de l'est, dit-il, tous les enfants étaient par terre, en tas, et "tous mêlés". Quand il a travaillé au théâtre comme placier, ce poulailleur était toujours ouvert au public et il y avait deux placiers en haut, un à chaque escalier. Les autres employés du théâtre étaient la caissière, le percepteur des billets, le gérant et deux placiers en bas, un à la tête de chaque allée. Il y avait une porte de chaque côté du contrôle. C'étaient des portes volantes, ouvrant dans les deux sens.

A M. Germain, le témoin dit que les portes donnant sur la rue Sainte-Catherine s'ouvraient de l'extérieur. L'escalier conduisant du vestibule au poulailleur faisait trois coudes, avec un palier à chaque coude. Il n'a jamais vu de pompier en uniforme au théâtre. Il ne sait pas non plus s'il y avait plus de douze sièges, nombre prescrit par la loi, le long des allées. La partie arrière

du poulailleur n'avait pas d'allée centrale. Elle ne possédait que deux allées, une de chaque côté, mais dans la partie avant, il y avait trois allées: une au milieu et une de chaque côté. La partie avant et la partie arrière étaient séparées par une allée. Il ne connaît pas la largeur de ces allées. Il n'y avait pas de portes donnant directement du poulailleur à l'extérieur du théâtre.

"Était-il permis de se tenir à la tête des allées, permettait-on à la foule de rester debout à la tête des allées?" demande M. Germain.

"Oui, on le permettait", répond le témoin.

"C'est d'ailleurs presque partout pareil dans les autres théâtres et presque dans tous les édifices publics", fait remarquer M. Germain. A M. Chauvin, le témoin déclare que du vestibule du théâtre au premier palier de l'escalier où les enfants trouvèrent la mort, il y a environ huit marches.

M. Germain demande alors si l'enquête sera ajournée. Il voudrait le savoir afin de faire préparer, par un architecte, un plan exact du cinéma incendié. On déclare que l'enquête sera ajournée et M. Germain est satisfait.

M. J.-N. Cabana, représentant certaines compagnies d'assurances, fait remarquer que l'enquête ne se tient pas pour établir les responsabilités de l'incendie mais pour connaître exactement les causes du feu.

M. Lefebvre dit que la cour et le droit de s'éclaircir et qu'il y a en cause d'autres questions plus importantes que la question d'argent. M. Germain demande au témoin s'il y avait une lumière à chaque palier des escaliers. "Non", répond ce dernier. Le témoin dit ensuite à M. Germain qu'il n'a pas entendu d'explosion tellement il était énév et occupé seulement à sauver les enfants et à empêcher les adultes de s'effaroucher.

M. Cabana demande au témoin s'il a déjà vu quelqu'un fumer ou allumer des allumettes au théâtre *Laurier Palace*. Celui-ci répond dans la négative. A M. Cabana toujours, le témoin dit qu'une représentation de vaudeville devait être donnée entre deux films, avant l'incendie.

A M. Lefebvre, le témoin dit que jamais les pompiers, alors qu'il était employé au théâtre, ne sont venus donner au personnel des leçons pour leur apprendre à se servir des extincteurs chimiques, en cas de feu.

Il ne sait pas combien il y avait de monde au théâtre ce jour-là. Cependant, tous étaient assis en bas, mais il y avait des enfants debout dans le poulailleur. Ce poulailleur était bi-circulaire et deux rallonges surplombaient le parterre, de chaque côté. Dans ces rallonges, les banquettes étaient collées au mur. Il n'y avait pas d'allée non plus le long de la rampe du poulailleur.

Charlemagne Pelletier

Charlemagne Pelletier, 18 ans, un employé de la Dominion Textile, était dans la salle lorsque le feu s'y déclara. Il était assis dans la troisième ou quatrième rangée, à l'avant du poulailleur. Il a vu du feu sur le plancher, mais loin de la cellule du machiniste, dans l'allée, vers l'avant. Il a crié au feu. Il n'a pas vu personne debout dans les allées. Il a vu un placier au moment du feu. Il a essayé de sortir, mais est resté pris dans la foule. Il parvint enfin à s'échapper par un trou pratiqué à même la muraille par les pompiers.

A M. Chauvin, le témoin dit que les ampoules ordinaires durant les représentations brillaient dans le théâtre.

A M. Cabana, le témoin dit qu'il n'a jamais vu personne fumer ou allumer des allumettes au *Laurier Palace* où il allait quatre ou cinq fois par mois. Il a entendu dire que les cinquante premiers enfants qui se présenteraient au théâtre entreraient gratuitement, mais ce n'est que ce matin, par un policier, à la porte de l'église de la Nativité!

Ameen Lawand

Ameen Lawand, 31 ans, 992 rue Sherbrooke est, propriétaire du théâtre *Laurier Palace* et du théâtre *Maienne*, 1267 Ontario est, demande par l'entremise de M. Bercovitch, son avocat, la protection de la Cour avant de rendre témoignage.

A M. Chauvin qui l'interroge, il dit qu'il n'était pas au *Laurier Palace* au moment du feu, il était au *Maienne*. Il a appris que le feu était au *Laurier Palace* vers deux heures, par un de ses employés qui lui a téléphoné. Le *Laurier Palace* était alors en charge de son gérant Michael Arie. Il a alors appelé son frère, propriétaire du théâtre *King Edward*, pour lui dire ce qui se passait puis il s'en est allé chez lui. "Je pensais, dit-il, pouvoir faire plus de travail à la maison qu'au théâtre. C'est Michael Arie qui lui a donné tous les détails de l'incendie et de la panique qui suivit. Il est propriétaire du théâtre depuis 1913.

A M. Quinn, le témoin dit que le feu s'est déclaré à son théâtre, le *Maienne*, en 1924. Il raconte que cette fois-là, il était à la mai-

son, vers 11 heures du matin, lorsque le gardien de nuit l'a appelé et lui a dit que le feu était pris.

M. Quinn lui demande s'il n'est pas vrai que cette fois-là le feu était dû à des crayons de carbone qui avaient été jetés sur le plancher et s'étaient introduits dans un trou entre les deux planchers et s'il n'est pas vrai que l'incendie du *Laurier Palace* pourrait être attribué à la même cause. Le témoin répond que la chose ne pouvait pas arriver parce que, pour se conformer à la loi, le plancher de la cellule de la chambre des machines est en ciment. Il n'a jamais vu, non plus, personne de ses employés fumer dans son théâtre. Il y avait deux placiers dans le poulailleur et un dimanche, continue le témoin, il dit que les jours de semaine, il y avait ce n'est pas vrai que son théâtre ait annoncé que les premiers 50 enfants qui se présenteraient au cinéma dimanche dernier entreraient gratuitement.

M. Chauvin veut savoir les noms des compagnies d'assurances qui protégeaient la propriété du témoin. "Je ne le sais pas, dit celui-ci, demandez à mon notaire, M. Emile Massicotte. M. Chauvin insiste et veut savoir au moins le nom d'une des compagnies d'assurances protégeant le témoin, mais Lawand se refuse et répond toujours. "C'est mon notaire qui a mes papiers en main, il pourra vous donner tous ces renseignements. En tous cas, demande M. Chauvin, est-il vrai qu'une de ces compagnies d'assurances vous a avisé qu'à partir du premier février votre théâtre ne serait plus assuré?"

"Non, cela n'est pas vrai, dit le témoin.

"Est-il vrai qu'une de vos polices d'assurance a été refusée, il y a un an, insiste M. Chauvin?" "Je ne sais pas, mon notaire a mes papiers en main. Votre théâtre a-t-il déjà été fermé par les autorités municipales?"

"Non, il a été fermé une fois, à cause de l'épidémie de grippe espagnole, et une autre fois, durant la grève des policiers, parce qu'une foule menaçait de tout briser au cinéma, mais c'est tout.

"Il n'a jamais été fermé par les autorités provinciales ou municipales?"

"Non, jamais.

"Avez-vous déjà été condamné à l'amende par les autorités de la ville de Montréal?"

"Quelques fois, dit le témoin tranquillement, au milieu des rires de l'audience. Pour quelles raisons?"

"Une fois parce que des gens étaient debout à l'arrière, et dans les allées, une autre fois, il y a un an, parce que j'avais admis des enfants n'ayant pas l'âge requis par la loi, et une fois il y a cinq ou six semaines, parce que des personnes étaient demeurées debout dans les allées et en arrière de la salle.

"Avez-vous une permission spéciale des autorités de la ville ou du chef Bélanger, pour donner une représentation aux petits enfants, le dimanche?"

"Non.

"Les fils électriques dans votre théâtre étaient-ils parfaitement isolés?"

"Je ne sais pas, je ne suis pas électricien. A M. Chauvin, le témoin dit encore que son théâtre était inspecté et qu'il était assuré. Il exhibe des certificats des *Canadian Fire Underwriters* et ses certificats de licence. Il n'a que le reçu pour sa licence. Il a payé pour l'avoir et son chèque a été accepté. Cette licence n'a pas été refusée, elle est encore en force, selon lui.

"Y avait-il des représentants de la ville, à votre théâtre, dimanche après-midi?"

"Je ne sais pas, je n'étais pas là, dit le témoin qui répète que le cinéma était sous la direction de Michael Arie. C'est Alex Bazy qui percevait les billets. Selon lui, tous

les portes étaient libres samedi, lorsqu'il visita le théâtre. Il ajoute que le poulailleur contenait trois cents sièges.

M. Germain veut à son tour, savoir du témoin les noms des compagnies qui le protégeaient, mais celui-ci fait la même réponse: "Consultez mon notaire. Il ne sait pas, pour la même raison, si une de ses polices d'assurance a été refusée. C'est son notaire qui a ses papiers en main.

M. Germain lui demande s'il a été avisé en décembre qu'il y avait quelque chose de défectueux à son théâtre, et il répond: non.

Le six décembre, précise M. Germain, n'avez-vous pas été avisé qu'un des deux battants des deux portes d'entrée était fermé à clé?"

"Non, dit le témoin.

"N'avez-vous pas été avisé, vers la même époque, qu'une enseigne obstruait la porte d'entrée ouest de votre théâtre?"

"Non.

De fait, y avait-il là, une enseigne qui obstruait cette porte?"

"Non.

A toutes les autres questions qui lui sont posées touchant ses affaires ou la conduite du théâtre *Laurier Palace*, le témoin répond obéissant. Mon notaire vous le dira ou, mon gérant vous le dira.

Répondant à une autre question de M. Germain, il dit qu'il allait au *Laurier Palace* tous les deux ou trois jours.

Théâtre fermé deux fois

Le témoin dit qu'il ne se rappelle pas si en mars dernier il a eu une poursuite de la ville parce qu'une porte de sortie de la scène aurait été bloquée par la neige. Le théâtre *Laurier Palace* n'a été fermé que deux fois dont une durant la grève de la police. Il n'a pas été fermé en juillet l'an dernier. Dimanche après-midi, à 4 heures il a convoqué les employés du *Laurier* chez son oncle. Il ignore le nombre des placiers employés au théâtre. Il rappelle qu'il y a environ quatre semaines, une senteur de fumée s'est répandue dans le théâtre. C'était un dimanche, et les pompiers après examen sont venus à la conclusion que cette fumée ne provenait pas du théâtre. Il n'a pas averti l'assurance. Il n'a pas d'employés approuvés de la ville, en uniforme pour voir aux dangers d'incendie durant les représentations. Le témoin déclare qu'il a des assurances mais qu'il ne se rappelle pas le montant exact et demande qu'on interroge son notaire là-dessus.

Me Salluste Lavery reprend l'interrogatoire. Le témoin lui déclare qu'il n'est pas allé au *Laurier*, ni au *King Edward* en taxi. Il déclare qu'il n'a pas eu de feu, sauf à sa maison, mais par voisinage avec une manufacture où l'incendie s'était déclaré. Il n'a jamais été en liquidation.

Le témoin déclare qu'il a été condamné pour admission d'enfants mineurs non accompagnés il y a plus d'un an. Il a été condamné pour infraction commise à son théâtre *Maisonnette* aussi, il y a plus de deux ans. C'est lui qui paie les amendes imposées à ses employés. Personne ne tient de livres pour la taxe d'amusements. A ce sujet il a payé l'amende il y a un an.

Le témoin déclare ensuite que ce sont ses employés qui paient quand ils sont poursuivis et qu'il ne paie pas pour eux.

Le commissaire lui rappelle que le 18 mai 1925, il y a eu une poursuite intentée à cause d'une porte obstruée, mais Me Couture explique qu'il s'agissait d'un conflit civil avec un voisin encore pendant en Cour. Il y a eu aussi une poursuite le 18 novembre 1925.

Le témoin termine en disant qu'il ignore si dimanche une porte était liée avec des cordes, et il raconte que samedi il est venu au théâtre et a vérifié que toutes les portes fonctionnaient normalement et étaient libres.

Le commissaire ajourne l'enquête à jeudi.

L'enquête du coroner sur le Laurier Palace reprendra demain avant-midi

Le détective Pusie recevra ce soir ceux qui veulent lui communiquer des renseignements sur la catastrophe --- On retrouve le cadavre du jeune Tremblay

Le coroner, MacMahon tiendra demain matin l'enquête sur la mort des 77 enfants du théâtre *Laurier Palace*. Comme nombre de personnes veulent donner des renseignements et qu'elles ne se souviennent d'aller à la morgue, le détective Pusie sera à la disposition du public ce soir, au poste de police avoisinant le théâtre *Laurier*. Toute information reçue sera confidentielle.

On retrouve le cadavre

Le cadavre de Louis-Philippe Tremblay, 13 ans, 5, rue Folsy, a été retrouvé hier chez un entrepreneur funéraire de Saint-Henri. Le cadavre avait été emporté de la morgue par erreur.

L'erreur s'explique par le fait

que M. E.-S. Saint-Pierre, 3058, rue Joliette, père de l'une des victimes, avait donné ordre à deux entrepreneurs en pompes funèbres d'aller chercher le cadavre de son fils. Le premier entrepreneur emporta le cadavre de la victime, et quand arriva le second, il ne restait plus qu'un cadavre sur les planches. Convaincu que c'était là le cadavre il l'emporta à la maison de M. Saint-Pierre et apprit l'erreur. Il en avertit aussitôt les autorités.

Les funérailles du jeune Tremblay ont eu lieu ce matin.

Sympathies des Rotariens

Le club des Rotariens a adopté hier une résolution de sympathies pour les familles éprouvées dans le désastre du théâtre *Laurier Palace*.

Plourde; conseiller: Ant. Charest.

Les réunions du cercle se tiennent à Ahuntsic, le deuxième et quatrième samedi du mois, à 8 h. du soir.

SAUCISSE

au porc frais

CONTANT

Incontestablement la meilleure.

EXIGEZ-LA

Tel. Est 8000

Chez Dupuis

OCCASIONS DU JEUDI

75 Paletots d'Hiver

POUR HOMMES

En tweed anglais épais et confortable, tout laine. Jolies nuances. Valeur de 25.00 pour 12.50

Dupuis Frères --- Au rez-de-chaussée

Pantoufles

POUR GARÇONS

Pantoufles en chevreau brun ou en cuir alligator; semelles souples, talons en caoutchouc. Aussi PANTOUFLES en feutre gris ou brun, avec semelles souples. Pointures: 11 à 5 dans le lot. La paire 78

Dupuis Frères --- Au rez-de-chaussée

Gilets de Laine

POUR GARÇONS

Choix de gilets de laine provenant de nos assortiments réguliers. Tricot par côtes avec col châle. Nuances: brun, gris, marron et beige. Tailles: 26 à 36. Prix ordinaires jusqu'à 3.00. Spécial 1.98

Dupuis Frères --- Au rez-de-chaussée

50 Coussins

de formes rondes et carrées; recouverts en sole de couleurs unies ou de fantaisie ou en tissu Persé de belle qualité française. Assortiment de jolies nuances et de dessins de fantaisie. Prix ordinaire 5.95 chapeau pour 2.69

Dupuis Frères --- Mercuriale de la rue Montigny

Tables de Chesterfield

Beau fini noyer sur marbre solide. Dessus de 18 x 42 9.45

Lampes de Plancher

en bois franc fini noyer ou acacia. Complètes avec corde, fiche de raccordement et chandelier abat-jour de 24 pouces de diamètre, en sole de différentes nuances. Au complet 10.85

Dupuis Frères --- Au deuxième

Papier-Tenture

PAPIER-TENTURE approprié pour chambre à coucher, salles à manger et passages. Prix ordinaire .15 le rouleau pour .07 1/2

Dupuis Frères --- Au rez-de-chaussée

Papier-Tenture

convenable pour toutes les pièces de la maison. Grand choix de dessins. Prix ordinaires 20 et 25 le rouleau. Prix de vente .14

Dupuis Frères --- Au troisième

Pyjamas

POUR GARÇONS

en finette de belle qualité à effet de rayures variées. Coupe ample; modèle à encolure en V. Brandebourgs en soie rayon. Tailles pour garçons de 6 à 18 ans. Prix ordinaires jusqu'à 2.25. Spécial, lundi 1.35

Dupuis Frères --- Au rez-de-chaussée

Services à chocolat

de 14 morceaux, en porcelaine impo-

posée; choix des plus jolies décorations; jeudi le service 2.79

Verres à eau

en verre épais imitation de verre taillé; fini brillant. Spécial, chaque 10

Dupuis Frères --- Au sous-sol

12 seulement CHAUFFERETTES ELECTRIQUES

Marque Canadian Beauty

Réflecteur en coupe de 9 pouces; très beau fini brun, élément garanti pour un an. Au complet avec corde et fiche 3.69

200 Abat-Jour en Soie pour Chandeliers

assortis de couleurs, très propres. Valeur de 75 à 1.25. 49

Dupuis Frères --- Au sous-sol

Dupuis Frères --- Au deuxième